



Bulletin Officiel

N° 5316 Mercredi 15 Mars 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BEST LEASE - AGO - 3
 TUNISO-EMIRATIE SICAV - AGO - 3
 TUNIS INTERNATIONAL BANK - TIB - AGO - 4
 SPDIT - SICAF - AGO - 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BEST LEASE 5-6

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES - LLOYD TUNISIEN - 7-8

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK 2017 » 9-14
 EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT 2017-1 » 15-20
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 21-25
 EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « STB SUBORDONNE 2017-1 » 26-29
 EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2017-1 » 30-35
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « BNA SUBORDONNE 2017-1 » 36-42
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 » 43-47

COMMUNIQUE DE PRESSE : SITS 48

COURBE DES TAUX 49

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 50-51

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

AVIS DE SOCIETES

**RESULTAT DE L'OFFRE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS**

A partir du **mardi 14 mars 2017**, les **4 213 360** actions de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS** sont introduites au **Marché Principal** de la Cote de la Bourse.

Le démarrage des négociations sur le titre **ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS** sera annoncé par avis de la bourse.

Le titre sera négocié dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007740012
- Mnémonique : SAM
- Libellé : SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- Prix d'introduction : 5,200 dinars.
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **1 521 023 actions** et réalisé de la manière suivante :

- 1- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme -OPF- centralisée par la Bourse de Tunis.
 - La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de la catégorie A de l'OPF est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre d'ordres retenus	Quantité Demandée et retenue	Quantité attribuée
BH INVEST	22	4 150	2 552
CGI	59	65 310	40 444
TSI	115	13 525	8 316
ATTIJARI INTERMEDIATION	6	96 400	59 701
MAXULA BOURSE	1	21 066	13 047
AFC	3	700	434
BIAT CAPITAL	135	218 998	135 671
COFIB CAPITAL FINANCE	102	95 800	59 354
CGF	20	86 000	53 269
TUNISIE VALEURS	67	121 674	75 353
BNA CAPITAUX	2	20 096	12 446
SBT	1	400	248
MAC SA	42	298 689	184 992
AXIS BOURSE	5	14 402	8 922
MCP	109	104 901	64 976
TOTAL	689	1 162 111	719 725

- **18 519** actions offertes dans le cadre de la catégorie B de l'OPF ont été acquises en totalité par le personnel du groupe.

1- Au moyen d'un Placement Global, centralisé par MCP auprès de **9** investisseurs institutionnels qui ont acquis **609 695** actions des actions offertes.

2- Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par MCP, auprès de **3** investisseurs qui ont acquis **173 084** actions des actions offertes.

AVIS DE SOCIETES

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس -

يسرني دعوتكم لحضور اجتماع الجلسة العامة العادية لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي الذي سينعقد ، إن شاء الله ، يوم السبت 25 مارس 2017 على الساعة العاشرة صباحا بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) نهج بحيرة تركانة ضفاف البحيرة تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2016
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2016
- تلاوة تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2016
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2016
- تعيين مراقبي الحسابات لمدة ثلاث سنوات للحسابات الموقوفة 2017 و 2018 و 2019
- تعيين أعضاء هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية
- تمديد العمل بعقد تعديل سعر أسهم الشركة بالبورصة لمدة ثلاث سنوات
- المصادقة على إصدار سندات مساهمة في شكل مضاربة
- احتساب المؤونات المخصصة للمخاطر المتعلقة بالتمويلات والبالغة 1.607.169,525 دينار ضمن احتياطي عام في الأموال الذاتية.
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2016
- توزيع أرباح سنة 2016

2017 - AS - 4386

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 45 -2006 du 8 Novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 31 mars 2017 à 10h** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
- 5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2017 - AS - 4387

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 03 avril 2017 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016
- 3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2016
- 5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2016
- 6) Approbation de la désignation d'un nouveau membre indépendant du conseil d'administration pour le reste du mandat.

2017 - AS - 4382

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le **jeudi 23 mars 2017 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E. », Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
7. Rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'un administrateur.
10. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.
11. Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes.
12. Pouvoirs à donner.

2017 - AS - 4373

AVIS DE SOCIETES

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 25 مارس 2017.

اللائحة الأولى: إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبا الحسابات والمراقب الشرعي للسنة المالية 2016، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة و الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2016 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 117.812,500 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2016. وبذلك تيرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2016.

اللائحة الثانية: تصادق الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبات الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية. تصادق على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير.

اللائحة الثالثة: نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2016، وهي تشكر سماحة الشيخ محمد المختار السلامي على التوجيهات التي يقوم بها لإنارة سبيل العاملين بالشركة، وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة.

اللائحة الرابعة: تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2016 والبالغة 5.575.596,098 دينار بالإضافة لأرباح المرحلة عن سنة 2015 والبالغة 316.840,453 دينار و الأرباح المؤجلة عن سنة 2015 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 132.966,400 دينار أي مجموع 6.025.402,951 دينار على النحو التالي :

• الأرباح الصافية لسنة 2016	دينار 5.575.596,098
• الأرباح المؤجلة عن سنة 2015	دينار 449.806,853
• مجموع الأرباح للتوزيع	دينار 6.025.402,951
• احتياطي إجباري (5%)	دينار 301.270,147
• الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	دينار 5.724.132,804
• توزيع الأرباح على المساهمين	دينار 3.300.000,000
• احتياطي الاستثمار	دينار 1500.000,000
• الصندوق الاجتماعي	دينار 100.000,000
• نتائج مرحلة	دينار 824.132.804

يتم توزيع الأرباح على المساهمين بداية من

اللائحة الخامسة: تقرر الجلسة العامة العادية إحالة الغرامات الأخوذة من المماطلين والبالغة 293.753,764 دينار، وذلك بأن تنفق في أوجه البر لمصالح النفع العام.

اللائحة السادسة: ان الجلسة العامة العادية ترخص الى مجلس الادارة مواصلة العمل بعقد تعديل أسهم الشركة بالبورصة عبر شراء الأسهم في حدود 10 % من راس المال و ذلك لمدة ثلاث سنوات

- Suite -

اللائحة السابعة : تقرر الجلسة العامة العادية تكليف مكتبي مراقبي الحسابات :

- بريس وائر هاوس « PRICE WATERHOUSE » PWC تونس

- الخبراء المحاسبون مجتمعون « ECR »

تدقيق حسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات 2017 و 2018 و 2019 .

اللائحة الثامنة: تقرر الجمعية العامة العادية تعيين اعضاء هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية المتكونة من السادة :

- السيد سليم الفلاري

- السيد نزار العبيدي

- السيد جيلاني بن لاغة

مدة ثلاث سنوات 2017-2018 – 2019

اللائحة التاسعة : تصادق الجلسة العامة العادية على إصدار سندات مساهمة في شكل مضاربة في حدود 100 مليون دينار على عدة إصدارات خلال

الخمس سنوات المقبلة وتفوض لمجلس الإدارة الصلاحيات الكاملة لتحديد شروط الإصدار والنشر.

اللائحة العاشرة : تصادق الجلسة العامة العادية على احتساب المؤونات المخصصة للمخاطر المتعلقة بالتمويلات والبالغة 1.607.196,525 دينار ضمن

احتياطي عام في الأموال الذاتية

اللائحة الحادية عشرة : تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتم أعمال النشر.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Registre de Commerce : B1163651997

Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.
- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

Taux fixe : 5% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

- Suite -

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** Les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
15. **Garantie :** Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
16. **Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
 « Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 »
 Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **14 Décembre 2016**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 80 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 80 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,50% et/ou TMM+2,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,60% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 80 000 000 de dinars, divisé en 800 000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/03/2017** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **14/04/2017**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (80 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 800 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/04/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2017-1» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

Par ailleurs, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2017-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.

- Suite -

- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/04/2017**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **14/04/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - ✓ **Taux variable :**
Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe :**
Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.
 - **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**
 - ✓ **Taux variable :**
Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe :**
Taux annuel brut de 7,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter
- **Amortissement-remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
L'emprunt sera amorti en totalité le **14/04/2022** pour la catégorie A et le **14/04/2024** pour la catégorie B.

- Suite -

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 avril** de chaque année.
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **14/04/2018**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **14/04/2018** pour les catégories A et le **14/04/2020** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
 - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,50% l'an pour la catégorie A et 7,60% l'an pour la catégorie B.
 - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2017 à titre indicatif, qui est égale à **4,254%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **6,254%** pour la catégorie A et **6,354%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
 - **Durée totale**:
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
 - ✓ **5 ans** pour la catégorie A.
 - ✓ **7 ans** dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
 - **Durée de vie moyenne**:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » est comme suit:
 - ✓ **3 années** pour la catégorie A.
 - ✓ **5 années** pour la catégorie B.
 - **Duration de l'emprunt** :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,289 années** pour la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang** :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- Suite -

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
 - **Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
 - **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables, et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TUNISIE LEASING 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné STB 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 15/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 80 millions de dinars susceptible d'être porté à 100 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,50% l'an et/ou TMM+2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,60% et /ou TMM +2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à 100 millions de dinars divisé en 800.000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptible d'être portées à 1.000.000 d'obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « STB 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du lundi **13/03/2017** auprès de la STB et la STB Finance, intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **14/04/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 100 millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1.000.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 80 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 14/04/2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2017-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs. La stratégie de diversification des ressources à moyen et long terme est à préconiser en mobilisant davantage de nouveaux emprunts obligataires nationaux, et ce conformément aux projections arrêtées par le business plan de la banque 2016-2020.

- Suite -

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ maintenir une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ développer des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2016-2020, notamment le financement des projets internes de la banque.

Il y a lieu de signaler qu'en application des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt subordonné STB 2017-1

▪ **Nature des Titres** : Titres de créance.

▪ **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).

▪ **Modalités et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la STB Finance, intermédiaire en bourse.

▪ **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/04/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **14/04/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,5% et/ou TMM + 2%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,6% et/ou TMM + 2,10%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,6 % l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,1% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

- **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**. L'emprunt sera amorti en totalité le 14/04/2022 pour la catégorie **A** et le 14/04/2024 pour la catégorie **B**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **14 Avril de chaque année**.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 14/04/2018

Le premier remboursement en capital aura lieu le 14/04/2018 pour la catégorie **A** et le 14/04/2020 pour la catégorie **B**.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Ce taux est de 7,5% l'an pour la catégorie **A** et 7,6% pour la catégorie **B** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)**

Cette marge est de 2% l'an pour la catégorie **A** et 2,1% pour la catégorie **B** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.

- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné STB 2016 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;

- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à 2,735 années et de 4,289 années pour les obligations de la catégorie **B**.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la STB, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

La STB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonnée STB 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, intermédiaire en bourse

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Amen Bank Subordonné 2017 -1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 14 Décembre 2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 30 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 40 000 000 de dinars réparti en trois catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00%.
- Tranche de 7ans dont 2 ans de franchise au taux de 7,55% et/ou TMM+2,20%.
- Tranche de 7ans in fine au taux de 7,70% et/ou TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant: 30 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2017**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

But de l'émission:

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «Amen Bank Subordonné 2017-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **30/04/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ *Taux fixe* : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ *Taux fixe* : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans In Fine :**

- ✓ *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ *Taux fixe* : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2022** pour la catégorie A, le **30/04/2024** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Avril de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 30/04/2018. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **30/04/2018** pour la catégorie A, le **30/04/2020** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A), de 7,55% (catégorie B) et de 7.70% (catégorie C) pour le présent emprunt subordonné.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Février 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2542% pour la catégorie A, de 6,4542% pour la catégorie B et 6,5542% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A, de 2,20% pour la catégorie B et de 2,30% pour la catégorie C ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont de années de franchise pour la catégorie B.
- ✓ 7 ans pour la catégorie C.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Amen Bank Subordonné 2017-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.
- ✓ 7 années pour la catégorie C.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

- ✓ 2,738 années pour la catégorie A.
- ✓ 4,293 années pour la catégorie B.
- ✓ 5,665 années pour la catégorie C.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au

- Suite -

document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Marché des titres

Il existe 7 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2017-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », du document de référence « Amen Bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 Aout 2016 sous le n° 16-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 07/03/2017 sous le n° 16-004/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », le document de référence « Amen Bank 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V-1002 Tunis- et sur les sites internet du CMF : www.cmf.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 d'Amen Bank seront publiés au Bulletins Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BNA Subordonné 2017-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **13/12/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100MD réparti en deux tranches. Il a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **01/02/2017** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/05/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **26/05/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **07/06/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **07/06/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **08/03/2017** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2017-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt : BNA Subordonné 2017-1**
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,95%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,10%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/05/2022** pour la catégorie A et le **26/05/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/05/2018** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/05/2018** pour la catégorie A et le **26/05/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,40% l'an** pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2017, qui est égale à 4,248%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et de 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,95%** pour la catégorie A et de **2,10%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans** dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,738 années** et **4,293 années** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/11/2016 sous le n°16-010.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus visé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2017-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Les titres de créance de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Il existe un seul emprunt obligataire émis par la BNA coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2017-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BNA Subordonné 2017-1 » visée par le CMF en date du **21/02/2017** sous le numéro **17-961**, du document de référence « BNA 2016 » enregistré par le CMF en date du **30/11/2016** sous le n°**16-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BNA Rue Hédi Noura 1001 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

- Suite -

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**
 - Taux fixe: Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.
- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4^{ème} trimestre 2016, pour placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقرّ الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

تعلم الشركة العقارية التونسية السعودية العموم:

بمقتضى محضر اجتماع مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد بتونس في 13 مارس 2017 والمسجل بالقباضة المالية بالشرقية بتاريخ 13 مارس 2017 تحت عدد 17801571 وصل عدد M026757 قرر مجلس الإدارة ما يلي:

1. تعيين السيد عبد اللطيف مشعال كرئيس مجلس إدارة للشركة لمدة تنتهي عند اجتماع الجلسة العامة العادية التي ستناقش حسابات السنة المالية 2017.
2. دعوة الجلسة العامة العادية للمساهمين المدعوة بصفة استثنائية للانعقاد يوم الجمعة 5 ماي 2017 بدار المؤسسة بضاف البحيرة - تونس على الساعة العاشرة صباحا و ذلك للتداول في جدول الأعمال التالي: تغيير مراقبي الحسابات.
3. دعوة الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين للانعقاد يوم الجمعة 5 ماي 2017 بدار المؤسسة بضاف البحيرة - تونس على الساعة الحادية عشر صباحا و ذلك للتداول في جدول الأعمال التالي: تنقيح القانون الأساسي للشركة بما يتوافق مع مجلة الشركات التجارية.
4. معاينة إنتهاء مهام الوكيل القضائي السيد توفيق مراد الرقيق الذي تم تعيينه بموجب الحكم الاستعجالي عدد 75277 الصادر عن السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس في 2017/02/01.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 MARS 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,350%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,460%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,516%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,539%	1 006,612
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,686%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,731%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,777%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,822%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,843%	1 003,500
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,867%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,912%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,197%	1 004,147
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,270%	914,520
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,384%	1 002,113
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,807%	991,848
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	980,346
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,228%		983,881
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,681%	972,072
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,781%	1 004,718
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,890%	942,888
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,172%	943,684
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,244%		
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,306%	933,113
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,354%		928,955
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,381%	925,778
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		917,784
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,625%	911,538
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		926,714

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	165,781	165,801		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,017	112,029		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	95,992	96,002		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,767	14,768		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	107,899	107,909		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,514	1,515		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,451	106,524		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,439	40,443		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,771	54,776		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	113,967	113,855		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,150	108,917		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	130,042	130,334		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	487,480	489,184		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	116,695	116,828		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	125,361	125,222		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	135,877	135,738		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,758	118,634		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	97,721	97,638		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,704	147,440		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,474	93,438		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,644	96,641		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	141,761	141,660		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	124,504	124,496		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	93,301	92,638		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	96,007	95,495		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,416	19,389		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	1 573,038	1 573,221		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 209,723	2 210,464		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	110,242	110,517		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,597	145,572		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	152,575	152,151		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,617	15,525		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 270,592	5 274,282		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 132,731	5 132,245		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,495	2,476		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,183	2,173		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,206	1,197		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,085	1,085		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,076	1,076		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,069	1,066		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	107,436	108,478		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,342	119,437		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
49	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,282	109,292
50	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,307	104,317
51	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,499	106,511
52	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,498	103,509
53	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	105,222	105,236
54	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,018	108,028
55	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	105,715	105,728
56	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,003	103,012
57	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,366	105,374
58	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,363	103,373
59	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,474	105,485
60	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,409	104,419
61	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,627	107,639
62	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	105,930	105,941
63	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,398	104,409
64	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,652	103,401	103,411
65	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,187	105,196
66	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	103,659	103,671
67	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	104,695	104,705
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,270	106,280
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	103,887	103,900
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,213	104,223
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	105,902	105,911
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,441	103,451

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,683	10,684
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,192	104,203
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	104,656	104,667
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,116	106,130
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,600	10,601
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	56,435	56,375
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	96,969	96,773
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,315	17,299
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	274,254	273,385
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,376	29,267
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 247,132	2 239,171
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,703	73,697
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,251	55,236
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	101,987	102,139
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	85,582	85,749
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,863	10,858
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,442	11,441
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,756	13,733
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	11,996	11,966
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,838	12,816
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,549	11,540
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,897	140,679
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,967	137,720
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,077	9,035
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,858	102,776
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	81,284	81,142
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	82,161	82,200
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,174	99,226
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	93,412	93,613
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	101,365	101,270
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,791	9,769
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,839	99,973
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	140,659	140,461
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,374	104,192
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,185	102,238
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,439	198,353
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,361	181,327
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	156,823	156,824
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,899	20,690
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,428	143,988
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	124,109	123,874
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 997,762	8 983,029
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,247	8,156
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	85,735	85,867
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	973,351	968,350
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5295,186	5282,465
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4982,932	4970,588
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,451	112,509
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,117	9,078
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 275,400	10 218,181

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de dissolution anticipée

*** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « SANIMED » et l'ouverture au public du fonds « CGF TUNISIE ACTIONS FCP », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
21	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en cours de dissolution anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1 ^{er} étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Etats financiers au 31/12/2016

Bilan

(en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<u>ACTIES NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	3 487 458 ,286	2 769 022,798
Moins : amortissements	III-1	-1 317 445,821	-879 162,587
		2 170 012,465	1 889 860 ,211
Immobilisations corporelles	III-1	352 770 655,011	332 178 576,826
Moins : amortissements	III-1	-187 428 489,462	-172 475 195,239
Moins : provisions	III-1	-952 788,810	-753 070,810
		164 389 376,739	158 950 310,777
Immobilisations financières	III-1	232 712 639,412	199 293 938,120
Moins : provisions	III-1	-9 744 225,000	-9 744 225,000
		222 968 414,412	189 549 713,120
Total des actifs immobilisés		389 527 803,616	350 389 884,108
Autres actifs non courants	III-2	3 214 643,514	2 821 462,351
Total des actifs non courants		392 742 447,130	353 211 346,459
<u>ACTIES COURANTS</u>			
Stocks	III-3	67 047 940,892	68 031 530,230
Moins : provisions		-992 321,183	-841 218,183
		66 055 619,709	67 190 312,047
Clients et comptes rattachés (*)	III-4	78 298 186,703	63 519 750,545
Moins : provisions		-9 993 791,655	-9 920 391,711
		68 304 395,048	53 599 358,834
Autres actifs courants (*)	III-5	7 735 316,115	7 868 960,533
Moins : provisions		-84 210,000	-84 210 ,000
		7 651 106,115	7 784 750,533
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 755 682,445	3 761 091,322
Moins : provisions		-40 915,000	-40 915,000
		3 714 767,445	3 720 176,322
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	89 558 937,725	62 366 259,188
Total des actifs courants		235 284 826,042	194 660 856,924
TOTAL DES ACTIFS		628 027 273,172	547 872 203,383

*Pour une meilleure lecture des états financiers 2015, les produits à recevoir (factures à établir) ont été reclassés de la rubrique <<Autres Actifs courants >> à la rubrique <<Clients et Comptes rattachés>>.

Etats financiers au 31/12/2016

Bilan

(en dinar tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social	III-8	120 000 000,000	105 000 000,000
Réserves	III-8	19 208 771,134	17 708 771,134
Autres capitaux propres	III-8	87 432 308,884	79 500 108,884
Résultats reportés	III-8	104 502 986,712	94 537 989,888
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		331 144 066,730	296 746 869,906
Résultat net de l'exercice		101 190 255,102	89 464 996,824
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		25 106 240,000	9 350 200,000
Résultat affecté dans un compte de résv.spcl. d'investissement		11 200 000,000	13 650 000,000
Total des capitaux propres avant affectation		468 640 561,832	409 212 066,730
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs financiers	III-9	47 646 577,850	43 835 791,778
Provisions	III-10	7 898 887,000	6 298 887,000
Total des passifs non courants		55 545 464,850	50 134 678,778
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-11	46 520 328,259	50 785 807,325
Autres passifs courants	III-12	57 265 038,685	36 057 925,197
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-13	55 879,546	1 681 725,353
Total des passifs courants		103 841 246,490	88 525 457,875
TOTAL DES PASSIFS		159 386 711,340	138 660 136,653
Total des capitaux propres et des passifs		628 027 273,172	547 872 203,383

Etats financiers au 31/12/2016

Etat de résultat (en dinar tunisien)

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Produits d'exploitation			
Revenus	III-14	534 075 764,068	323 011 168,943
Autres produits d'exploitation	III-15	4 410 931,265	30 747 678,649
Total des produits d'exploitation		538 486 695,333	353 758 847,592
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-16	-2 185 035,336	-10 421 257,081
Achats de marchandises consommées	III-17	59 598 006,770	48 188 764,064
Achats d'approvisionnements consommés	III-18	302 515 988,263	176 747 971,211
Charges de personnel (*)	III-19	31 851 364,261	28 968 333,104
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-20	19 963 414,968	18 465 072,681
Autres charges d'exploitation (*)	III-21	27 349 120,378	20 489 695,860
Total des charges d'exploitation		439 092 859,304	282 438 579,839
Résultat d'exploitation		99 393 836,029	71 320 267,753
Charges financières nettes	III-22	-2 180 507,550	-2 063 876,373
Produits des placements	III-23	60 565 490,132	54 630 036,261
Autres gains ordinaires	III-24	1 134 073,425	598 171,064
Autres pertes ordinaires	III-25	-96 612,101	-155 257,653
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis et impôt		158 816 279,935	124 329 341,052
Impôt sur les sociétés		15 136 381,108	11 864 144,228
Résultat des activités ordinaires après impôt		143 679 898,827	112 465 196,824
Éléments extraordinaires(Contribution Conjoncturelle)		6 183 403,725	
Résultat de l'exercice		101 190 255,102	89 464 996,824
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		25 106 240,000	9 350 200,000
Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement		11 200 000,000	13 650 000,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		137 496 495,102	112 465 196,824

*Pour une meilleure lecture des états financiers 2015, la taxe parafiscale du FOPROLOS a été reclassée de la rubrique <<Charges du personnel >> à la rubrique <<Autres charges d'exploitation >>.

Etats financiers au 31/12/2016**Etat de flux de trésorerie****(en dinar Tunisien)****Période du 01/01/2016 au 31/12/2016**

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	137 496 495,102	112 465 196,824
Ajustements ,Amortissements et Provisions	18 583 234,173	17 019 559,672
Ajustements casses bouteilles	1 380 180,795	1 890 843,541
Ajustements pour reprise sur provisions	-225 769,945	-433 138,282
Variation des Stocks	983 589,338	-15 931 983,129
Variation des Créances	-10 967 650,086	5 748 275,491
Variation des Autres actifs	-254 127,868	-1 896 769,325
Variations Fournisseurs et autres dettes	16 941 634,422	22 779 139,793
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-331 503,818	-202 812,900
Ajustements Encaissement dividendes	-59 644 467,410	-53 780 353,621
Ajustements Quotes-parts des subventions	-68 000,000	-120 686,150
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	103 893 614,703	87 537 271,914
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp et incorp	-23 404 687,167	-31 715 506,502
Encaissements Dividendes et autres distributions	59 644 467,410	53 780 353,621
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-33 418 701,292	-12 340 905,276
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		1 620 000,000
Encaissements provenant de la subvention d'investissement		95 793,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	2 821 078,951	11 439 734,843
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-77 896 169,310	-68 457 915,850
Décaissements pour remboursement des emprunts bancaires	-1 633 534,503	-1 623 640,498
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks	-7 000 000,000	
Encaissements d'emprunts pour financement des stocks	7 000 000,000	
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	19 000 000,000	33 500 000,000
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-19 000 000,000	-33 500 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire		22 000 000,000
Décaissements pour autres formes de placement monétaire		-22 000 000,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-79 529 703,813	-70 081 556,348
Variation de trésorerie	<u>27 184 989,841</u>	<u>28 895 450,409</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>62 318 068,338</u>	<u>33 422 617,929</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>89 503 058,179</u>	<u>62 318 068,338</u>

LA SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	120.000.000 de dinars
Nombre de titres	120.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, elle sous-traite la fabrication des boissons gazeuses en PET et boîtes chez la SNB et la SOSTEM et la mise en boîte de la bière chez la SEABG.

Aussi, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	7.112.732	5.93 %
- S.T.A.R.	6.122.809	5.10 %
- Brasseries et Glacières Internationales	48.232.889	40.19 %
- Maghreb Investissement	16.327.290	13.61 %
- Autres actionnaires	42.204.280	35.17 %
Total =	120 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination.». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE, sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 - ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/2016	Amortissements et provisions au 31/12/2016	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisition et reclassement 2016	Cessions 2016 ou reclassements 2015				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>	<u>2 769 023</u>	<u>2 487 914</u>	<u>-1 769 479</u>	<u>3 487 458</u>	<u>1 317 446</u>	<u>2 170 012</u>	
- Logiciels	986 603	2 472 313		3 458 916	1 317 446	2 141 470	III-1-1
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours	1 769 479	15 601	-1 769 479	15 601		15 601	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>	<u>332 178 577</u>	<u>36 050 765</u>	<u>-15 458 687</u>	<u>352 770 655</u>	<u>188 381 278</u>	<u>164 389 376</u>	
- Terrain	12 295 416			12 295 416		12 295 416	
- Constructions	40 279 192	1 413 271		41 692 463	20 144 196	21 548 267	III-1-2
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 187 716	18 922 242		164 109 958	110 265 393	53 844 565	III-1-3
- Matériel de transport	18 806 526	471 836	-834 764	18 443 598	16 651 589	1 792 007	III-1-4
- Equipement de bureau	4 278 899	213 646		4 492 545	3 635 254	857 291	III-1-5
- Agencements, aménagement et installations	13 307 785	1 544 332		14 852 117	8 192 178	6 659 939	III-1-6
- Emballages commerciaux durables	83 914 462	8 393 728	-974 354	91 333 836	29 492 668	61 847 168	III-1-7
- Immobilisations corporelles encours	14 108 581	5 091 710	-13 649 569	5 550 722		5 550 722	III-1-8
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</u>	<u>199 293 938</u>	<u>33 418 701</u>	<u>0</u>	<u>232 712 639</u>	<u>9 744 225</u>	<u>222 968 414</u>	
- Titres de participations totalement libérés	198 981 371	33 418 701		232 400 072	9 744 225	222 655 847	III-1-9
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	534 241 538	71 957 380	-17 228 166	588 970 752	199 442 949	389 527 803	

III-1-1 – Logiciels

L'ERP a été mis en exploitation courant l'exercice 2016.

III-1-2 - Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension des usines de la société pour 1 413 271 dinars dont 176 176 dinars ont été reclassés du compte Immobilisations encours de 2015.

III-1-3 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 18 922 242 dinars, dont 13 313 892 dinars ont été reclassés du compte matériel encours de 2015. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-4 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 471 836 dinars et les cessions à 834 764 dinars (totalement amortis).

III-1-5 - Equipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 213 646 dinars.

III-1-6– Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 1 544 332 dinars ,dont 5 900 dinars ont été reclassés du compte immobilisations encours de 2015.

III-1-7 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 8 393 728 dinars

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 380 181 dinars, dont 685 559 dinars figurant en provision pour casse bouteilles.
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 279 732 dinars.

Au cours de l'exercice 2016, il a été :

- Constitué une provision pour casse bouteilles pour 402 828 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 203 110 dinars,

Ainsi, la provision pour casses bouteilles est passée de 753 071 dinars en 2015 à 952 789 dinars en 2016.

III-1-8– Immobilisations en cours :

- Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2016 s'élève à 5 550 722 dinars détaillé comme suit :
 - Constructions en cours : 65 459 dinars.
 - Matériels en cours : 5 485 263 dinars.

III-1-9 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 232.400.072 dinars sont composés essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2015	Acquisitions en 2016	Augmentations capital	Cession en 2016	Valeurs au 31/12/2016	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 353 331	147 744			9 501 075	197 500	197 500	100,00
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	75 399 114	5 600 000	21 997 700		102 996 814	20 400 000	20 194 482	98,99
S.P.D.I.T	42 634 022				42 634 022	28 000 000	22 465 629	80,23
S.G.B.I.A	11 690 643				11 690 643	277 000	186 133	67,20
S.T.B.O	7 839 786	390 000			8 229 786	1 184 000	1 002 030	84,63
S.T.B.N	4 658 242				4 658 242	800 000	664 792	83,10
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	66,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 700 000	5 014 893	65,13
SMVDA	9 149 900				9 149 900	200 000	91 499	45,75
S.T.B.G	8 012 651	414 390	3 108 540		11 535 581	866 667	487 630	56,26
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	75 500	1	0,001
SNB	1 374 000				1 374 000	90 200	16 526	18,32
S.B.T	731 110				731 110	12 200 000	1 938 591	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	999 400				999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	389 898	120	0,03
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
SLD	6 308 085	1 760 327			8 068 412	698 500	64 140	9,18
TOTAL	198 981 371	8 312 461	25 106 240		232 400 072			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 103 618 actions à l'augmentation du capital de la STBG, soit 3 108 540 dinars.
- Souscription et libération de 4 399 540 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 21 997 700 dinars.
- Achat en bourse 12 828 actions SLD pour 1 760 327 dinars.
- Achat en bourse 13 813 actions STBG pour 414 390 dinars
- Achat en bourse 39 000 actions STBO pour 390 000 dinars
- Achat en bourse 1 120 000 actions SOSTEM pour 5 600 000 dinars
- Achat en bourse 2 880 actions CFDB pour 147 744 dinars

b) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 9 744 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars et la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2016	2015
- Débiteurs et créiteurs divers	2 856 733	2 518 292
- Emballages à rendre	357 911	303 170
Total	3 214 644	2 821 462

III-3 - STOCKS

	2016	2015
- Matières premières	14 307 383	16 125 334
- Matières consommables	30 355 657	32 063 307
- Produits finis	21 164 060	18 815 831
- Marchandises	1 220 841	1 027 058
Total	67 047 941	68 031 530

Au cours de 2016, il a été constitué une provision pour dépréciation des stocks pour 151 103 dinars. Ainsi, La provision pour dépréciation des stocks est passée de 841 218 dinars en 2015 à 992 321 dinars en 2016.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2016	2015
- Clients locaux	42 811 715	26 558 253
- Clients étrangers (1)	7 400 118	6 160 536
- Clients filiales	13 275 706	13 082 014
- Clients douteux	9 969 973	9 837 269
- Clients locataires d'immeubles		-34 062
- Clients effets à recevoir	2 243 814	5 807 437
-Clients locataires de camions		-25 066
-Clients factures à établir (2)	2 596 861	2 133 369
Total	78 298 187	63 519 750

(1) Le poste clients étrangers présente un solde de 7 400 118 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2017.

(2) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2015, les produits à recevoir (factures à établir) ont été reclassés de la rubrique <<Autres Actifs courants >> à la rubrique <<Clients et Comptes rattachés>>.

Au cours de l'exercice 2016, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 96 060 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 22 660 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 9 920 392 dinars en 2015 à 9 993 792 dinars en 2016.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2016	2015
- Créances liées aux participations	347 387	347 387
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commande	4 806 685	4 684 440
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commande		734 842
- Débiteurs divers	1 291 045	703 120
- Produits à recevoir (1)	1 290 199	1 038 475
- Charges payées d'avance		360 697
Total	7 735 316	7 868 961

(1) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2015, les produits à recevoir (factures à établir) ont été reclassés de la rubrique <<Autres Actifs courants >> à la rubrique <<Clients et Comptes rattachés>>.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2016	2015
- Personnel	80 099	85 508
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	3 653 231
Total	3 755 682	3 761 091

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2015	Acquisition en 2016	Cession 2016	Valeurs au 31/12/2016	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Ste Pole Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Ste Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA(2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000	-		20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	792 000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC (2)	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T (2)	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	2 271 099			2 271 099	34 560 000	173 392	0,50%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T (2)	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	3 653 231			3 653 231			

(2) Provisionnées en totalité

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2016	2015
- Effets à l'encaissement	7 887 323	6 654 812
- Chèques à l'encaissement		50 281
- Banques	81 360 876	55 355 113
- C C P	242 853	237 975
- Caisses	67 886	68 078
Total	89 558 938	62 366 259

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2016	2015	Variations
- Capital social	120 000 000	105 000 000	15 000 000
- Réserves légales	10 500 000	9 000 000	1 500 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	
- Compte spécial d'Investissement	87 164 128	79 163 928	8 000 200
- Subventions d'investissement	268 181	336 181	-68 000
- Résultats reportés	104 502 987	94 537 990	9 964 997
Total	331 144 067	296 746 870	34 397 197

L'évolution de 34 397 197 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement de 2015 pour 13 650 000 dinars et d'une partie du compte spécial d'investissement disponible pour 1 350 000 dinars, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Avril 2016.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2015, conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Avril 2016, à savoir :

- Réserves légales : 1 500 000 dinars.
- Compte spécial d'investissement : 8 000 200 dinars (9 350 200 dinars dotation de l'exercice 2015 - 1 350 000 dinars affectés à l'augmentation du capital social).
- Résultats reportés : Reprise de 94 537 990 dinars de 2014 et affectation de 104 502 987 dinars de 2015, soit une augmentation de 9 964 997 dinars.

3) la constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 68 000 dinars.

	Solde au 31/12/2015	Résultats	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Compte de réserves spéciales d'investissement	Augmentation du capital social/Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2016
Capital social	105 000 000					(2) 15 000 000		120 000 000
Réserves légales	9 000 000		(1) 1 500 000					10 500 000
Subvention d'investissement	760 867							760 867
Amortissement de subvention d'investissement	-424 686					-68 000		-492 686
Compte spécial d'investissement	79 163 928			(1) 9 350 200	(1) 13 650 000	(2) -15 000 000		87 164 128
Réserve spéciale de réévaluation	8 708 771							8 708 771
Résultats reportés	94 537 990	(1) 112 465 197	(1) -1 500 000	(1) -9 350 200	(1) -13 650 000		(1) -78 000 000	104 502 987
Total Capitaux propres	296 746 870	112 465 197	-	-	-	-68 000	-78 000 000	331 144 067

(1) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 conformément au PV de l'AGO du 14 Avril 2016.

(2) Il s'agit de l'augmentation du capital social décidée par l'AGE du 14 Avril 2016

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur

activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Compte spécial d'investissement disponible :

Le solde s'élevant au 31/12/2016 à 6 668 318 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780	dinars
- Augmentation du capital en 2002	- 3 958 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315	dinars
- Annulations Actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551	dinars
- Augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000	dinars
- Augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	6 488 800	dinars
- Augmentation du capital.....	- 333 334	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2011.....	3 999 770	dinars
- Augmentation du capital en 2014.....	- 10 000 000	dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 3 500 000	dinars
- Augmentation du capital en 2016.....	- 1 350 000	dinars

b) Compte spécial d'investissement loi 93-120 :

Le solde au 31/12/2016 s'élève à 80 495 810 dinars, à savoir :

- Réinvestissements réalisés en 2011.....	5 837 225	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012.....	24 816 815	dinars
- Augmentation du capital en 2013.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013.....	29 306 875	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014.....	26 684 695	dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 11 500 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2015.....	23 000 200	dinars
- Augmentation du capital en 2016.....	- 13 650 000	dinars

III- 9 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2016	2015
Emballages divers consignés	47 646 578	43 835 792
Total	47 646 578	43 835 792

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 7 898 887 dinars au 31 décembre 2016 contre 6 298 887 dinars au 31 décembre 2015, à savoir :

	2016	2015
Provisions diverses	7 898 887	6 298 887
Total	7 898 887	6 298 887

En 2016, il a été constitué une provision pour risques et charges divers pour 1 600 000 dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

- Provision constituée en 1999 255 433 dinars,
- Provision constituée en 2000 40 000 dinars,
- Provision constituée en 2001 300 000 dinars,
- Provision constituée en 2007 739 000 dinars,
- Provision constituée en 2011 1 400 000 dinars,
- Provision constituée en 2012 450 000 dinars.
- Provision constituée en 2013 515 000 dinars
- Provision constituée en 2014 1 800 000 dinars

- Reprise de provision en 2014 - 200 546 dinars
- Provision constituée en 2015 1 000 000 dinars
- Provision constituée en 2016 1 600 000 dinars

III-11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2016	2015
- Fournisseurs locaux	7 578 897	8 287 621
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	1 109 739	1 173 293
- Fournisseurs étrangers	10 637 577	8 370 714
- Fournisseurs, Effets à payer	18 854 533	18 801 842
- Fournisseurs, filiales	8 339 582	14 152 338
Total	46 520 328	50 785 808

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 10 637 577 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

III-12- AUTRES PASSIFS COURANTS

	2016	2015	Notes
Etat, retenue à la source	1 356 228	663 245	
Etat, Contribution Conjoncturelle	6 183 404		
Etat, impôt sur les sociétés	4 003 864	2 712 607	III-12-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	29 565 297	19 266 384	III-12-2
Dividendes et rémunérations des administrateurs	2 129 154	1 717 359	
CNSS, organismes sociaux et autres créditeurs divers	2 607 569	2 436 056	
Charges à payer	11 419 523	9 262 274	III-12-3
Total	57 265 039	36 057 925	

III- 12-1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 4 003 864 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 pour 15 136 381 dinars diminué des acomptes provisionnels 2016 pour 9 477 733 dinars et des retenues à la source pour 1 654 784 dinars.

III-12-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2016 pour 4 088 611 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2016 pour 24 663 759 dinars.

III-12-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2016 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 5 379 199 dinars.
- Des redevances à payer à Becks estimées à 983 048 dinars.
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2016, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2016 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 5 057 276 dinars.

III-13 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2016	2015
- Banques	55 880	48 191
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	0	1 633 534
Total	55 880	1 681 725

III-14- REVENUS

	2016	2015
- Ventes de produits finis fabriqués (1)	446 464 224	251 624 727
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 453 810	1 488 029
- Travaux	197 301	75 514
- Locations	824 002	838 658
- Ventes de marchandises en l'état	59 444 642	47 437 259
- Vente d'articles de stocks	19 231 015	16 926 762

- Produits des activités annexes	9 730 076	7 115 145
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-3 269 306	-2 494 925
Total	534 075 764	323 011 169

- (1) Compte tenu de la loi des finances 2016 et afin d'éviter les pertes de la taxe sur les freintes, un accord a été conclu entre la SFBT et sa filiale la SEABG pour que la fabrication des boites soit sous-traitée par la SEABG moyennant un prix de sous-traitance fixé suivant les quantités produites. Ainsi le chiffre d'affaires de la bière ne représente pas seulement le prix du vrac mais celui des boites remplies par la SEABG.

III-15- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2016	2015
- Autres revenus		198 454
- Redevances pour concession brevet, licence et marque (1)	280 046	25 054 773
- Autres produits accessoires	3 837 115	4 940 628
-Quote part subvention d'investissement inscrite au résultat	68 000	120 686
- Divers profits sur exercices antérieurs		4 618
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	22 660	19 917
-Reprise sur provision pour risques et charges	203 110	408 603
Total	4 410 931	30 747 679

III-16- VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

	2016	2015
- Variation des stocks de produits finis	-2 185 035	-10 421 257
Total	-2 185 035	-10 421 257

III-17 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2016	2015
- Achats de marchandises revendues en l'état	58 187 244	46 594 061
- Achats autres marchandises	1 215 547	1 374 034
- Variation des stocks de marchandises	195 216	220 669
Total	59 598 007	48 188 764

III-18 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2016	2015
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	75 226 421	81 709 375
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	59 279 678	58 435 296
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	182 574	151 852
- Achats non stockés de matières et fournitures	11 267 572	10 710 728
- Achats de prestations de services (*) (1)	153 703 300	31 472 115
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	-1 359 779	-5 105 103
- Variation des stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	4 216 222	-626 292
Total	302 515 988	176 747 971

(*) Il s'agit de la sous-traitance de la production des boissons gazeuses et de la bière en boites.

III-19 - CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2015
- Appointements et compléments d'appointements	26 669 802	24 266 958
- Charges sociales (*)	5 181 562	4 701 375
Total	31 851 364	28 968 333

*Pour une meilleure lecture des états financiers 2015, la taxe parafiscale du FOPROLOS a été reclassée de la rubrique <<Charges du personnel >> à la rubrique <<Autres charges d'exploitation >>.

III-20 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2016	2015
- Dotations aux amortissements des immobilisations	16 333 243	14 188 226
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 380 181	1 890 844
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	96 060	695 759
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	151 103	296 000

- Dotations aux provisions pour risques divers	2 002 828	1 394 244
Total	19 963 415	18 465 073

III-21 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2016	2015
- Publicité et publications	11 138 647	8 436 984
- Travaux facturés aux filiales	- 7 067 038	-5 818 663
- Relations publiques	1 067 120	1 399 499
- Services extérieurs	983 494	534 469
- Autres services extérieurs	8 474 217	6 900 727
- Charges diverses ordinaires	9 802 801	7 817 242
- Impôts et taxes (*)	2 880 862	2 257 059
- Divers produits sur exercices antérieurs	-14 520	-1 429 441
- Autres charges liées à l'exploitation	5 379 199	4 903 723
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-5 295 662	-4 511 903
Total	27 349 120	20 489 696

*Pour une meilleure lecture des états financiers 2015, la taxe parafiscale du FOPROLOS a été reclassée de la rubrique <<Charges du personnel >> à la rubrique <<Autres charges d'exploitation >>.

III-22- CHARGES FINANCIERES NETTES

	2016	2015
- Charges d'intérêts	680 715	906 446
- Pertes de changes	2 889 045	1 899 421
- Gains de changes	-1 389 253	-759 106
- Provisions pour dépréciation des éléments financiers	0	17 115
Total	2 180 507	2 063 876

III-23- PRODUITS DES PLACEMENTS

	2016	2015
- Revenus des titres de participations	59 644 467	53 780 353
- Revenus des titres de créances	175 582	119 027
- Intérêts des comptes courants	671 039	648 147
- Divers profits de placements sur exercices antérieurs	74 402	82 509
Total	60 565 490	54 630 036

III-24 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2016	2015
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	331 504	202 813
- Divers autres produits et profits de l'exercice	37 873	200 137
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	764 696	195 221
Total	1 134 073	598 171

III-25 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2016	2015
- Autres diverses charges ordinaires	56 037	138 661
- Amendes et pénalités	40 575	16 597
Total	96 612	155 258

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2016

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **103 893 615** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissés. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2016	2015	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	18 583 234		18 583 234
Casse de Bouteilles	1 380 180		1 380 180
Reprises sur provisions	-225 769		-225 769
Variation des stocks de produits finis	21 164 060	18 815 831	-2 348 229
Variation des stocks de matières premières	14 307 383	16 125 334	1 817 951
Variation des stocks de matières consommables	30 355 657	32 063 307	1 707 650
Variation des stocks de marchandises	1 220 841	1 027 058	-193 783
			983 589
Variation des clients et comptes rattachés	78 298 187	63 519 750	-14 778 437
Variation des emballages consignés	-47 646 578	-43 835 792	3 810 786
			-10 967 651
Variation des autres actifs non courants	3 214 643	2 821 462	-393 181
Variation des autres actifs courants	7 735 316	7 868 961	133 645
Variation des placements et autres actifs financiers	3 755 683	3 761 091	5 408
			-254 128
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	46 520 328	50 785 807	4 265 479
Variation des autres passifs courants	57 265 039	36 057 925	-21 207 114
			16 941 635
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-331 503		-331 503
Ajustements quotes- parts de la subvention d'investissement	-68 000		-68 000
Encaissements dividendes	-59 644 467		-59 644 467
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-33 602 880
RESULTAT DE L'EXERCICE			137 496 495
VARIATION 1			103 893 615

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de 2 821 079 dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 23 404 687 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 59 644 467 dinars.
- Décaissements pour l'achat en bourse et la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 33 418 701 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération de 103 618 actions à l'augmentation du capital de la STBG pour 3 108 540 dinars.
 - Souscription et libération de 4 399 540 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 21 997 700 dinars
 - Achat en bourse de 12 828 actions SLD pour 1 760 327 dinars.
 - Achat en bourse de 1 120 000 actions SOSTEM pour 5 600 000 dinars.
 - Achat en bourse de 13 813 actions STBG pour 414 390 dinars.
 - Achat en bourse de 39 000 actions STBO pour 390 000 dinars.
 - Achat en bourse de 2 880 actions CFDB pour 147 744 dinars.

VARIATION 2 : 2 821 079 dinars.

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de 79 529 704 dinars détaillés comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour : 77 896 169 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2015 77 571 169 dinars
 - Autres distributions 325 000 dinars
- Décaissements pour remboursement des emprunts bancaires 1 633 535 dinars
- Encaissements pour rachat de billets de trésorerie 19 000 000 dinars
- Décaissements pour souscription des billets de trésorerie 19 000 000 dinars
- Encaissements d'emprunts pour financement des stocks 7 000 000 dinars.
- Décaissements pour remboursement emprunts pour financement des stocks..... 7 000 000 dinars

VARIATION 3 : -79 529 704 dinars.

V - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2016:

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2 016	2 015
Ventes de marchandises et autres	59 444 642	Coût d'achat de marchandises vendues	59 598 007	Marge commerciale	-153 365	-751 505
Revenus et autres produits d'exploitations	474 631 122					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	2 185 036					
Total	476 816 158	Total		Production	476 816 158	285 995 167
Production		Achats consommés	302 515 988	Marge sur coût matières	174 300 170	109 247 196
Marge commerciale	-153 365	Autres charges externes	24 468 258			
Marge sur coût matières	174 300 170					
Autres produits d'exploitation	4 410 931					
Total	178 557 736	Total	24 468 258	Valeur Ajoutée Brute(1)et(2)	154 089 478	121 010 733
Valeur Ajoutée Brute	154 089 478	Impôts et Taxes	2 880 863			
		Charges de Personnel	31 851 364			
Total	154 089 478	Total	34 732 227	Excédent brut d'exploitation	119 357 251	89 785 341
Excédent brut d'exploitation	119 357 251	Autres pertes Ordinaires	96 612			
Autres gains ordinaires	1 134 074	Charges Financières	2 180 508			
Produits financiers	60 565 490	Dotations aux Amorts et Prov .Ordinaires	19 963 415			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	15 136 381			
Total	181 056 815	Total	37 376 916	Résultat des activités ordinaires après I	143 679 899	112 465 197
Résultat positif des activités ordinaires	143 679 899					
		Contribution Conjoncturelle (Loi. Fin. 2017)	6 183 404			
Total	143 679 899	Total		Résultat net après modification compta	137 496 495	112 465 197

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la SOSTEM., soit 5.600.000 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la SOSTEM.la r trocession a eu lieu le 25 mars 2016.

2/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la STBO., soit 390.000 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la STBO. La r trocession a eu lieu le 25 mars 2016.

3/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie   la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite .Cette redevance s' l ve   : 1.354.949D, 280 en 2016 ;

4/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la STBG., soit 414.390 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la STBG. La r trocession a eu lieu le 25 mars 2016.

5/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue   la S.E.A.B.G. des locaux sis   BAB-Saadoun : Un atelier de production, un d p t de stockage et un local   usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 HT et ce,   compter de janvier 2011 ;

6/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux soci t s filiales, domicili es au si ge social, des bureaux administratifs. Ces loyers, d compt s au 31 d cembre 2016, sont de 390.345 D, 000 HT ;

7/ l'acquisition par la SFBT de 12 828 actions SLD pour un montant global de 1.760.327. D,292 ;

8/ Des contrats de r trocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires   la S.L.D. ;

9/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie   la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s' l ve   13.728.291 D,414 en 2016 ;

10/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient   la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2016 de 280.046D,362 ;

11/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient   la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Lowenbrau vendu. il n'y en pas eu en 2016.

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient   la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en pas eu en 2016.

13/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D, 000 ;

14/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D, 000 hors taxes ;

15/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 3.837.114 D, 958 en 2016;

16/ Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la S.I.T. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 HT ;

17/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

18/ Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G pour la production de la bière en boites à compter du 25 Novembre 2015 et ce, pour 138 620 059.D, 530 hors taxe ;

19/Un contrat de maintenance du progiciel SAP avec la SIT. La rémunération est fixée à 187.227D, 444 HT.

20/Un contrat de portage de 2.709.800D,000 avec la S.E.A.B.G. remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100D,000 chacune ;

21/ Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paie à la société ERRAFAHA une assistance pour 2016 de 275.000D,000 ;

22/ Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.F.B.T.-DISTRIBUTION une assistance pour 2016 de 660.000 D, 000.

23/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce dans des conditions normales. Elles se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement consommés	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	9 420 753	57 273	2 427 542	138 620 060	16 482		28 932 514	
STBG	9 643 351	318 630	2 613 589	328 209	110 000		7 000	30 861
SGBIA	16 115 137	1 261 681	46 245 129	611 020	1 102 815		2 804 995	
STBO	3 394 951	147 893	115 682	63 841	756		1 000	39 441
STBN	5 170 904	177 233	2 005 646	17 275			1 000	50 428
SBT	11 031 419	192 921	158 967	14 836	6 263		216 571	41 094
SNB	920 377	100 497	4 520 600	13 783 597	589 295		137 505	
SOTEV	12 828 142		304 385				1 000	
PREFORME	29 325	475 190		11 918 599				
STPP								
SPDIT	15 150						12 366 096	
SOSTEM	545 595	1 365 822	125 109	1 354 949	9 149		14 780 771	13 758
SMVDA RAOUDHA	93 150							
SOCOLAIT	600							
SDB	15 913 440				21 167			
ERRAFAHA	3 355 374	0		587 000	275 419			
SFBT- DISTRIBUTION	-50 024				660 000			
STD M	2 915				2 796 625			
S L D	13 862							
S I T	38 700				369 675			
S I N D T								
S T D			14 469					
TOTAL	88 483 121	4 097 140	58 531 118	167 299 386	5 957 646		59 248 452	175 582

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	26 895 656	26 895 656	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	26 895 656	26 895 656			
<u>2- ENGAGEMENT RECUS</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
<u>3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun événement significatif post clôture n'est à signaler en 2017.

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2016

Tunis, le 10 mars 2017

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 628.027.273 dinars et des capitaux propres positifs de 468.640.562 dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137.496.495 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les

états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz KRAMTI

Associé

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

Exercice 2016

Tunis, le 10 mars 2017

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082 Tunis**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- 1.** Un contrat de portage de 2.709.800 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100 dinars chacune ;
- 2.** Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paye à la société ERRAFAHA une assistance pour 2016 de 275.000 dinars HT ;
- 3.** Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paye à la SFBT Distribution une assistance pour 2016 de 660.000 dinars HT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1.** Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes à compter du 25 novembre 2015 et ce, pour 138.620.059 dinars HT ;
- 2.** Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT ;
- 3.** Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 187.227 dinars HT ;
- 4.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 5.600.000 dinars. La rétrocession a eu lieu le 25 mars 2016 ;
- 5.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO, soit 390.000 dinars. La rétrocession a eu lieu le 25 mars 2016 ;
- 6.** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 1.354.949 dinars en 2016 ;
- 7.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG, soit 414.390 dinars. La rétrocession a eu lieu le 25 mars 2016 ;
- 8.** L'acquisition par la S.F.B.T. de 12.828 actions S.L.D. pour un montant global de 1.760.327 dinars ;
- 9.** Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
- 10.** Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 390.345 dinars HT ;
- 11.** Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires de la S.L.D. ;
- 12.** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 13.728.291 dinars en 2016 ;
- 13.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2016 de 280.046 dinars ;
- 14.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2016 ;
- 15.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2016 ;

16. Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;
17. Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du 1^{er} septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars HT ;
18. Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 3.837.115 dinars en 2016 ;
19. Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
20. Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des administrateurs sont déterminées par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2016, le montant net des rémunérations alloué aux administrateurs s'est élevé à 200.000 dinars au titre de la SFBT et à 276.400 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2016, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 410.952 dinars nets en 2016 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de

24.076 dinars en 1990 à 997.200 dinars en 2016. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 302.114 dinars nets en 2016 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 536.954 dinars en 2016. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz KRAMTI

Associé

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **31 mars 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>51 242 278</u>	<u>43 099 422</u>
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 201 924	2 307 444
Obligations et valeurs assimilées		49 040 354	40 791 978
Placements monétaires et disponibilités		<u>14 978 515</u>	<u>17 033 054</u>
Placements monétaires	5	12 526 227	16 166 224
Disponibilités		2 452 287	866 830
Créances d'exploitation	6	<u>19 278</u>	<u>7 629</u>
TOTAL ACTIF		<u>66 240 071</u>	<u>60 140 105</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	70 784	67 039
Autres créditeurs divers	8	56 422	46 343
TOTAL PASSIF		<u>127 206</u>	<u>113 381</u>
ACTIF NET			
Capital	9	63 203 706	57 409 181
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		457	156
Sommes distribuables de l'exercice		2 908 703	2 617 387
ACTIF NET		<u>66 112 865</u>	<u>60 026 723</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>66 240 071</u>	<u>60 140 105</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	10	2 396 755	2 064 909
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		94 159	90 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 302 596	1 974 336
Revenus des placements monétaires	11	882 343	836 178
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 279 098	2 901 088
Charges de gestion des placements	12	(263 273)	(236 872)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 015 825	2 664 216
Autres charges	13	(140 082)	(131 815)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 875 743	2 532 401
Régularisation du résultat d'exploitation		32 960	84 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 908 703	2 617 387
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(32 960)	(84 986)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		49 810	38 448
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(1 598)	355
Frais de négociation de titres		(826)	(354)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 923 129	2 570 849

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 923 129	2 570 849
Résultat d'exploitation	2 875 743	2 532 401
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 810	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 598)	355
Frais de négociation de titres	(826)	(354)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 861 571)	(1 708 117)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 024 584	3 374 255
Souscriptions		
- Capital	67 902 359	38 610 742
- Régularisation des sommes non distribuables	30 224	1 628
- Régularisation des sommes distribuables	1 827 771	1 142 376
Rachats		
- Capital	(62 158 840)	(34 698 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	(26 605)	(13 997)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 550 325)	(1 667 727)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 086 142	4 236 987
ACTIF NET		
En début de l'exercice	60 026 723	55 789 736
En fin de l'exercice	66 112 865	60 026 723
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	576 079	536 806
En fin de l'exercice	633 713	576 079
VALEUR LIQUIDATIVE	104,326	104,199
TAUX DE RENDEMENT	4,48%	4,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à : 51.242.278 DT et se détaille ainsi :

	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			47 704 570	49 040 354	74,18%
Obligations			31 980 010	32 721 662	49,49%
AB-2010_15A_31/08		5 000	299 900	304 027	0,46%
AB-2010_15A_31/08		2 000	119 960	121 611	0,18%
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	799 650	808 533	1,22%
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	799 650	808 001	1,22%
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	2 000 000	2 013 300	3,05%
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	503 370	0,76%
AIL 2012-1_5A_15/05		10 000	200 000	206 076	0,31%
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	180 000	184 435	0,28%
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	430 000	440 950	0,67%
AIL2012-1_5A_15/05		1 000	20 000	20 608	0,03%
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	562 500	576 451	0,87%
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	866 600	891 927	1,35%
ATL2008_10A_22/08_F		5 000	200 000	204 050	0,31%
ATL2008_10A_22/08_V		5 000	200 000	203 330	0,31%
ATL2010-2_7A_30/12_V		5 000	100 000	100 023	0,15%
ATL2012-1_5A_31/05_F		1 000	20 000	20 580	0,03%
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	400 000	402 967	0,61%
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	160 000	161 187	0,24%
ATL2014-1_5A_17/03_F		5 000	300 000	313 920	0,47%
ATL2014-2_7A_09/02_C		5 000	500 000	527 875	0,80%
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	500 000	514 797	0,78%
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	1 000 000	1 052 683	1,59%
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	412 774	0,62%
ATTIJARI BANK 2015_7A_30/10_B		5 000	500 000	505 178	0,76%
BH2009_15A_31/12_A		10 000	615 000	615 068	0,93%
BH2016_5A_06/05_A		3 000	300 000	311 678	0,47%
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 400 000	1 419 028	2,15%
BTE2011_7A_09/02_A		14 500	870 000	904 487	1,37%
BTK 2012-1_7A_15/12		5 000	214 300	215 691	0,33%
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	1 500 000	1 504 164	2,28%
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	200 000	206 703	0,31%
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	599 800	620 308	0,94%
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	350 000	363 874	0,55%
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	857 200	862 763	1,30%
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	75 000	75 370	0,11%
CIL2012-1_5A_30/03_F		5 000	100 000	103 643	0,16%
CIL2012-1_5A_30/03_F		1 000	20 000	20 729	0,03%
CIL2013-1_5A_06/12_F		5 000	200 000	200 798	0,30%
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	300 000	308 048	0,47%
CIL2014-1_5A_15/07_F		3 000	180 000	184 829	0,28%
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	240 000	253 436	0,38%
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	400 000	422 393	0,64%
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	400 000	413 414	0,63%
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	800 000	808 451	1,22%
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	500 000	518 904	0,78%
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	1 000 000	1 006 423	1,52%
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	1 000 000	1 048 003	1,59%
HL2016-1_5A_28/06		7 000	700 000	721 948	1,09%

	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
MEUBX2015_7A_30/06_A	Amen BANK	3 000	300 000	309 549	0,47%
STB2008-2_16A_18/02		15 000	843 750	881 871	1,33%
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	200 000	206 161	0,31%
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	179 940	185 876	0,28%
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	119 960	123 918	0,19%
TL2011-3_5A_29/01		5 000	100 000	104 322	0,16%
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	1 000 000	1 002 906	1,52%
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 046 033	1,58%
TL_S_2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	300 981	0,46%
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 950 000	1 992 005	3,01%
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	375 000	381 628	0,58%
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	375 000	381 628	0,58%
UIB2011-2_7A_30/01		20 000	856 800	894 037	1,35%
UIB_S_2016_5A_06/01_A		5 000	500 000	501 946	0,76%
Bons du trésor assimilables			15 724 560	16 318 692	24,68%
BTA 5,50% 02/2020		500	481 550	510 336	0,77%
BTA 6,30%_10/2026		1 300	1 257 850	1 275 321	1,93%
BTA_5.50_03/2019		1 000	1 014 000	1 039 056	1,57%
BTA_5.60_08/2022		7 000	6 729 100	6 978 753	10,56%
BTA_5.75_01/2021		900	875 700	923 604	1,40%
BTA_6.00_04/2024		2 000	1 933 600	2 016 879	3,05%
BTA_6.70_04/2028		3 300	3 134 950	3 267 146	4,94%
BTA_6.75_07/2017		300	297 810	307 598	0,47%
Titres OPCVM			2 192 559	2 201 924	3,33%
Actions des SICAV			2 192 559	2 201 924	3,33%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		11 255	1 149 370	1 156 215	1,75%
PLACEMENT OBLIGATAIRE		6 744	704 687	706 879	1,07%
SANADETT SICAV		3 123	338 502	338 830	0,51%
TOTAL			49 897 129	51 242 278	77,51%
Pourcentage par rapport à l'actif					77,36%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2016 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	41 945 869	1 037 935	115 619	43 099 422	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	8 500 000			8 500 000	
Bon du trésor assimilables	4 392 800			4 392 800	
Bon du trésor zéro coupon	0			0	
Titres OPCVM	0			0	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(4 634 715)			(4 634 715)	
Bon du trésor assimilables					
Bon du trésor zéro coupon	(198 434)			(198 434)	
Titres OPCVM	(108 390)			(108 390)	(1 598)
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Titres OPCVM			2 871	2 871	
Bon du trésor assimilables			46 940	46 940	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		141 786		141 786	
Soldes au 31 décembre 2016	49 897 129	1 179 720	165 429	51 242 278	(1 598)

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à : 12.526.227 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		973 444	997 679	1,51%
BIT_SERVICOM_500_8%_29/06/17_320J	BTE	473 444	485 145	0,73%
BIT_SERVICOM_500_8%_24/06/18_680J	BTE	500 000	512 533	0,78%

Désignation	Garant	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Certificats de dépôt		4 419 116	4 465 581	6,75%
CD_BTE_500_7%_18/04/17_180J		486 473	491 959	0,74%
CD_BTE_500_7%_19/04/17_180J		486 473	491 884	0,74%
CD_BTE_500_6.80%_11/01/17_90J		493 314	499 257	0,76%
CD_BTE_500_6.80%_17/01/17_90J		493 314	498 811	0,75%
CD_BTE_500_6.80%_14/03/17_90J		493 314	494 651	0,75%
CD_BTE_500_6.80%_07/02/17_90J		493 314	497 251	0,75%
CD_HL_500_7.5%_15/02/2017_90J		492 638	496 319	0,75%
CD_CIL_1000_7%_31/01/17_130J		980 276	995 448	1,51%
Comptes à terme		7 000 000	7 062 968	10,68%
BTE_500_7%_15/02/17_180J		500 000	510 356	0,77%
BTE_1000_7%_20/02/17_180J		1 000 000	1 019 945	1,54%
BTE_500_7%_08/05/17_180J		500 000	504 066	0,76%
BTE_1500_6.8%_12/02/17_90J		1 500 000	1 510 731	2,29%
BTE_500_7%_14/05/17_180J		500 000	503 682	0,76%
BTE_500_7%_14/05/17_180J		500 000	503 605	0,76%
BTE_500_6.8%_14/02/17_90J		500 000	503 428	0,76%
BTE_500_6.8%_02/03/17_90J		500 000	502 236	0,76%
BTE_500_6.8%_16/03/17_90J		500 000	501 192	0,76%
BTE_500_6.8%_29/03/17_90J		500 000	500 224	0,76%
BTE_500_6.8%_13/02/17_90J		500 000	503 502	0,76%
Total		12 392 560	12 526 227	18,95%
Pourcentage par rapport à l'actif				18,91%

5.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2016, le ratio susvisé s'élève à **14,36%**.

5.3. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur

comptable de 56.705.538 DT, soit 85.61% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur /garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires			Total	% Actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	16 318 692	0	0	0	0	16 318 692	24,64%
AB	4 868 391 (1)	0	0	0	0	0	4 868 391	7,35%
AIL	852 068	0	0	0	0	0	852 068	1,29%
ATB	1 468 378	0	0	0	0	0	1 468 378	2,22%
ATL	3 914 185	0	0	0	0	0	3 914 185	5,91%
ATTIJARI BANK	505 178	0	0	0	0	0	505 178	0,76%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	1 156 215	0	0	1 156 215	1,75%
BH	926 746	0	0	0	0	0	926 746	1,40%
BTE	2 323 515	0	0	0	997 679 (3)	2 973 814	6 295 007	9,50%
BTK	3 773 502	0	0	0	0	0	3 773 502	5,70%
BIAT	75 370 (2)	0	0	0	0	0	75 370	0,11%
CIL	3 234 643	0	0	0	0	995 448	4 230 092	6,39%
HL	2 776 374	0	0	0	0	496 319	3 272 693	4,94%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	706 879	0	0	706 879	1,07%
SANADETT SICAV	0	0	0	338 830	0	0	338 830	0,51%
STB	1 397 826	0	0	0	0	0	1 397 826	2,11%
TL	2 454 242	0	0	0	0	0	2 454 242	3,71%
UIB	4 151 243	0	0	0	0	0	4 151 243	6,27%
Total	32 721 662	16 318 692	0	2 201 924	997 679	4 465 581	56 705 538	85,61%

(1) Dont un emprunt obligitaire d'une valeur de 309 549 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligitaire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par SERVICOM et avalisé par la BTE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 19.278 DT, contre : 7.629 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	5 812	4 913
Retenues à la source / B.T.A	13 466	2 716
Total	19 278	7 629

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 70.784 DT, contre : 67.039 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	65 784	62 039
Total	70 784	67 039

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 56.422 DT, contre : 46.343 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 944	12 545
Redevances du CMF	5 545	5 289
Rémunération du PDG	4 712	3 418
Rémunération du personnel	7 807	3 183
Loyer	1 750	250
Etat, taxes et versements assimilés	862	736
Publications et frais divers	2 167	3 225
Jetons de présence à payer	21 875	18 628
Dividendes à payer	1 208	1 533
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 449)	(2 463)
Total	56 422	46 343

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, se détaillent ainsi :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<u>Capital en début d'exercice</u>		
Montant	57 409 181	53 471 125
Nombre de titres	576 079	536 806
Nombre d'actionnaires	392	375
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	67 902 359	38 610 742
Nombre de titres émis	681 374	387 619
Nombre d'actionnaires nouveaux	81	73
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(62 158 840)	(34 698 767)
Nombre de titres rachetés	(623 740)	(348 346)
Nombre d'actionnaires sortants	(63)	(56)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 810	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 598)	355
Régularisation des sommes non distribuables	3 619	(12 368)
Frais de négociation de titres	(826)	(354)
<u>Capital en fin d'exercice</u>		
Montant	63 203 706	57 409 181
Nombre de titres	633 713	576 079
Nombre d'actionnaires	410	392

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 2 396.755 DT contre : 2 064.909 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>Revenus des Titres OPCVM</u>		
- Dividendes	94 159	90 574
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1 625 600	1 467 524
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	676 996	506 812
TOTAL	<u>2 396 755</u>	<u>2 064 909</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 882.343 DT contre : 836.178 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts des billets de trésorerie	61 571	51 414
Intérêts des comptes à terme	581 080	423 362
Intérêts des certificats de dépôt	211 656	338 904
Intérêts des dépôts à vue	28 036	22 498
TOTAL	<u>882 343</u>	<u>836 178</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à : 263.273 DT contre : 236.872 DT au 31/12/ 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	258 273	231 872
TOTAL	<u>263 273</u>	<u>236 872</u>

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2016 à : 140.082 DT contre : 131.815 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 450	11 746
Redevances du CMF	64 567	57 966
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	12 471	9 059
Etat, taxes et versements assimilés	6 541	5 804
Loyer	1 500	1 500
Publications et frais divers	3 464	4 288
Jetons de présence	18 872	22 378
Maintenance logiciel BFI	6 735	6 720
Autres services extérieurs	130	0
TOTAL	140 082	131 815

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14.1. Données par action

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,174	5,036	5,038	4,857	4,393
Charges de gestion des placements	(0,415)	(0,411)	(0,427)	(0,441)	(0,428)
Revenus nets des placements	4,759	4,625	4,611	4,417	3,965
Autres charges	(0,221)	(0,229)	(0,235)	(0,240)	(0,228)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,038	0,065
Résultat d'exploitation (1)	4,538	4,396	4,376	4,214	3,803
Régularisation du résultat d'exploitation	0,052	0,148	(0,057)	(0,202)	(0,088)
Sommes distribuables de l'exercice	4,590	4,543	4,319	4,012	3,715
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,079	0,067	0,076	0,070	0,008
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,003)	0,001	0,010	(0,011)	0,025
Frais de négociation de titres	(0,001)	(0,001)	0,000	0,000	(0,001)

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,075</u>	<u>0,067</u>	<u>0,086</u>	<u>0,058</u>	<u>0,032</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,613	4,463	4,462	4,272	3,835
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,075</u>	<u>0,067</u>	<u>0,086</u>	<u>0,058</u>	<u>0,032</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	(0,021)	(0,002)	0,007	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,080</u>	<u>0,045</u>	<u>0,084</u>	<u>0,066</u>	<u>0,034</u>
Distribution de dividende	<u>4,543</u>	<u>4,319</u>	<u>4,012</u>	<u>3,715</u>	<u>3,986</u>
Valeur liquidative	104,326	104,199	103,929	103,538	103,176

14.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,42%	0,40%	0,41%	0,39% *	0,41%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,22%	0,23%	0,23%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,56%	4,37%	4,23% *	3,84% *	3,72% *
Actif net moyen	63 069 794	57 908 230	55 597 389	58 727 131	61 459 517

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	258 273	65 784
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1 500	1 750

NOTE 17. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la « TES » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 215.681 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 66.240.071 DT et un résultat de l'exercice de 2.923.129 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de la société TES annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

6- Nous attirons l'attention sur la Note 17 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la « TES » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 215.681 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes

professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 08 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit & de Conseil-GAC-
Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 258.273 DT.

- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II§ 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 15 mai 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 30 mars 2016, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	4 712
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	7 837

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 Mars 2017
Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit & de Conseil
Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1082 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		13 058 231	12 112 777
Moins: Amortissements& dépréciations		-8 436 743	-7 356 374
	3.1	4 621 488	4 756 403
Immobilisations corporelles		1 010 106 681	946 815 561
Moins: Amortissements& dépréciations		-550 155 116	-506 833 056
	3.2	459 951 565	439 982 505
Immobilisations financières		44 931 311	41 054 849
Moins: Provisions		-6 245 036	-6 283 344
	3.3	38 686 275	34 771 505
Titres mis en équivalence		1 386 670	1 451 286
Total des actifs immobilisés		504 645 998	480 961 699
Ecarts d'acquisition		28 178 197	17 360 551
Moins: Amortissements& dépréciations		-12 425 293	-11 146 682
	3.4	15 752 904	6 213 869
Impôts différés actifs IDA		16 212 112	16 106 980
Autres actifs non courants	3.5	21 868 659	15 311 016
Total des actifs non courants		558 479 673	518 593 564
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		222 499 308	207 721 046
Moins: Provisions		-8 317 121	-7 124 654
	3.6	214 182 187	200 596 392
Clients et comptes rattachés		203 264 530	178 565 653
Moins: Provisions		-54 700 568	-41 587 622
	3.7	148 563 962	136 978 031
Autres actifs courants		54 294 744	49 917 762
Moins: Provisions		-2 388 465	-2 368 537
	3.8	51 906 279	47 549 225
Placements et autres actifs financiers		70 729 315	64 005 005
Moins: Provisions		-5 671 700	-5 296 340
	3.9	65 057 615	58 708 665
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	147 472 212	139 247 582
Total des actifs courants		627 182 255	583 079 895
TOTAL DES ACTIFS		1 185 661 928	1 101 673 459

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		120 000 000	105 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		450 840 300	394 829 194
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		136 892 998	148 902 069
Capitaux propres part du groupe	3.11	707 733 298	648 731 263
Part des minoritaires dans les capitaux propres		41 785 423	41 868 637
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		5 846 996	8 885 351
Intérêts minoritaires IM	3.12	47 632 419	50 753 988
Total des capitaux propres		755 365 717	699 485 251
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	7 984 031	11 103 477
Autres passifs financiers non courants	3.14	105 216 393	90 576 337
Provisions	3.15	23 957 436	19 089 748
Provisions pour impôts différés passifs IDP		23 431	35 050
Total des passifs non courants		137 181 291	120 804 612
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	135 739 957	147 363 746
Autres passifs courants	3.17	99 752 048	79 342 193
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	57 622 915	54 677 657
Total des passifs courants		293 114 920	281 383 596
Total des passifs		430 296 211	402 188 208
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 185 661 928	1 101 673 459

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar tunisien)

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	913 755 477	866 556 254
Autres produits d'exploitation	3.20	7 096 162	5 376 761
Productions immobilisées		1 115 706	766 851
Total des produits d'exploitation		921 967 345	872 699 866
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-5 819 457	-9 337 023
Achats de marchandises consommées		3 234 688	2 529 928
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	473 110 139	460 353 817
Charges de personnel (*)	3.22	109 578 247	99 719 671
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	71 312 658	61 746 069
Autres charges d'exploitation (*)	3.24	84 851 696	86 379 099
Total des charges d'exploitation		736 267 971	701 391 561
<u>Résultat d'exploitation</u>	3.25	185 699 374	171 308 305
Charges financières nettes	3.26	-10 635 488	-9 625 953
Produits des placements	3.27	7 427 002	23 311 708
Autre gains ordinaires	3.28	3 631 886	3 659 446
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 535 509	-932 646
Résultat des activités ordinaires avant réinvestissement et impôts		184 587 265	187 720 860
Impôts sur les sociétés	3.30	-29 340 464	-30 171 090
Contribution conjoncturelle	3.31	-12 673 992	
Quote-part de résultat des mises en équivalence		167 185	237 651
Résultat des activités ordinaires après réinvestissement et impôt		142 739 994	157 787 421
Part du groupe		136 892 998	148 902 069
Intérêts minoritaires		5 846 996	8 885 351

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers consolidés de 2015, la taxe parafiscale FOPROLOS a été reclassée de la rubrique « Charges de personnel » à la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	136 892 998	148 902 069
Part des intérêts minoritaires	5 846 996	8 885 351
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-167 185	-237 651
Dividendes reçus des mises en équivalence	231 802	231 802
AJUSTEMENT POUR :		
Elimination dotations des amortissements et provisions	71 029 978	48 919 734
Reprise casse bouteilles	2 306 605	2 899 025
Elimination reprises des amortissements et provisions	-1 795 728	-1 971 635
Elimination des résultats de cession	-1 420 608	-17 146 267
Impôts différés	-116 751	-1 279 386
Total =	212 808 107	189 203 042
VARIATIONS DES :		
Stocks et encours	-14 230 360	-16 184 836
Créances clients	-6 640 697	-20 626 585
Autres actifs	-7 129 201	-6 819 682
Autres créances financières	-1 292 825	-489 279
Fournisseurs et des autres dettes	-4 218 073	49 248 078
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	179 296 951	194 330 738
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-4 472 218	-3 791 468
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-51 155 038	-96 374 440
Acquisitions d'actifs financiers	-48 876 337	-58 507 277
Cessions d'immobilisations corporelles	4 540 052	3 658 232
Cessions d'actifs financiers	29 152 027	71 826 855
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-70 811 514	-83 188 098
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de capital		
Encaissements / Emprunts et billets de trésorerie	64 149 417	41 923 861
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie	-86 796 925	-37 307 038
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-76 944 304	-68 039 236
Dividendes payés aux minoritaires	-5 842 315	-6 968 225
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-105 434 127	-70 390 638
Variation de la trésorerie	3 051 310	40 752 002
Trésorerie d'ouverture de l'exercice	117 557 962	76 805 960
Trésorerie de clôture de l'exercice	120 609 272	117 557 962

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2016

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2015 et 2016 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

*** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :**

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

*** Autres :**

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse de clôture à la date de l'arrêté des états financiers.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a)** Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) de 15.000.000 de Dinars.
- b)** Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale des Boissons et des Industries Alimentaires) de 3.400.000 Dinars.
- c)** Augmentation de capital de la SEABG (Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses) de 1.500.000 Dinars.
- d)** Augmentation de capital de la STBG (Société Tunisienne des Boissons Gazeuses) de 5.000.010 Dinars.
- e)** Cession par la SEABG de 39 000 actions STBO à SFBT.
- f)** Cession par la SEABG de 13 813 actions STBG à SFBT.
- g)** Cession par la SEABG de 1 120 000 actions SOSTEM à SFBT.
- h)** Acquisition par SFBT de 2 880 actions CFDB.
- i)** Rétrocession de 42 300 actions auprès des banques actionnaires de la SLD.
- j)** Augmentation de capital de la SOSTEM (Sociétés des stations et des eaux minéraux) de 22 000 000 Dinars.
- k)** Liquidation de la STPP (Société Tunisienne de Placements et de Promotions)
- l)** Entrée dans le périmètre de la STD (Société Tunis Distribution).
- m)** Entrée dans le périmètre de la STEM (Société Tunisienne des Eaux Minérales).

3-ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 2015	Acquisitions / Reclassements	Cessions/ Reclassements	Valeurs Brutes 2016	Amortissements cumulés au 31-12-	Amortissements / provisions de 2016	Valeurs nettes 2016	Valeurs nettes 2015
Invest en rechet	9 814			9 814	9 814			
Logiciels	3 517 726	2 759 928		6 277 654	3 278 158	664 414	2 335 082	239 568
Fonds commercial	823 845			823 845	579 120	36 195	208 530	244 725
Autres immo	7 761 392	99 851	1 914 325	5 946 918	3 489 282	379 760	2 077 876	4 272 110
Total	12 112 777	2 859 779	1 914 325	13 058 231	7 356 374	1 080 369	4 621 488	4 756 403

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 945 454 DT est relative principalement à l'acquisition de logiciels informatiques.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 63 291 120 DT et ce en passant de 946 815 561 DT en 2015 à 1 010 106 681 DT en 2016. Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Valeurs Brutes 2015	Acquisitions/ Reclassements	Cessions/ reclasst	Valeurs Brutes 2016	Amortissements cumulés au 31-12-	Amortissements / provisions de l'exercice 2016	Valeurs nettes 2016	Valeurs nettes 2015
Terrains	15 689 277	236 763		15 926 040			15 926 040	15 689 277
Constructions	120 578 038	11 671 892		132 249 930	49 783 468	5 143 363	77 323 099	70 794 570
Installations Techniques	456 467 825	29 365 127	8 134 262	477 698 690	293 525 879	19 774 387	164 398 424	162 941 946
Matériel de Transport	78 110 846	4 567 330	3 309 439	79 368 737	59 756 790	4 246 007	15 365 940	18 354 056
Immo en cours	27 293 119	23 862 412	16 956 530	34 199 001	451 600		33 747 401	26 841 519
Autres immo Corporelles	248 676 456	25 219 311	3 231 484	270 664 283	103 315 319	14 158 303	153 190 661	145 361 137
Total	946 815 561	94 922 835	31 631 715	1 010 106 681	506 833 056	43 322 060	459 951 565	439 982 505

3.3 Immobilisations financières

	2016			2015		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	37 736 911	6 245 036	31 491 875	34 174 456	6 283 344	27 891 112
Autres formes de participations	7 194 400		7 194 400	6 880 393		6 880 393
Total	44 931 311	6 245 036	38 686 275	41 054 849	6 283 344	34 771 505

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 3 876 462 DT.

3.4 Ecarts d'acquisitions

	2016			2015		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecarts d'acquisitions	28 178 197	12 425 293	15 752 904	17 360 551	11 146 682	6 213 869

L'augmentation de la valeur brute des écarts d'acquisitions pour 10 817 646 DT est expliquée par la constatation de l'écart d'acquisition issu de l'intégration de la STD et l'élimination de celui de la STPP suite à sa liquidation.

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 6 557 643 DT détaillée comme suit:

Désignations	2016	2015	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	18 704 901	12 477 960	6 226 941
Autres actifs non courants	3 163 758	2 833 056	330 702
Total	21 868 659	15 311 016	6 557 643

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2016	2015	Variations
SFBT	3 214 644	2 835 027	379 617
SGBIA	493 951	493 951	0
STBG	156 639	156 639	0
SBT	2 731 003	2 707 767	23 236
SEABG	634 376	356 071	278 305
STBN	943 166	798 191	144 975
STBO	2 043 176	1 998 248	44 928
SNB	371 812	204 650	167 162
SOTEV	2 627 517	2 406 540	220 977
SDB	2 223 398	2 006 178	217 220
SOSTEM	402 787	356 439	46 348
SLD	241 316	242 235	-919
ERRAFAHA	1 111 957	749 080	362 877
STD	4 672 917		4 672 917
Total	21 868 659	15 311 016	6 557 643

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 222 499 308 DT en 2016 contre 207 721 046 DT en 2015, soit une augmentation de 14 778 262 DT détaillée comme suit :

	2016			2015			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	128 305 289	4 960 452	123 344 837	125 485 136	4 566 515	120 918 621	2 820 153
Stocks pièces de rechange	42 646 629	3 342 073	39 304 556	38 173 166	2 543 543	35 629 623	4 473 463
Stocks en cours de production	617 434		617 434	515 515		515 515	101 919
Stocks produits finis et intermédiaires	45 462 407		45 462 407	39 794 192		39 794 192	5 668 215
Stocks de marchandises	5 467 549	14 596	5 452 953	3 753 037	14 596	3 738 441	1 714 512
Total	222 499 308	8 317 121	214 182 187	207 721 046	7 124 654	200 596 392	14 778 262

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 24 698 877 DT et ce, en passant de 178 565 653 DT en 2015 à 203 264 530 DT en 2016, à savoir:

	2016			2015			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	143 988 281	29 972 660	114 015 621	128 449 041	19 825 589	108 623 452	15 539 240
Clients étrangers	9 228 940	1 839 341	7 389 599	7 477 060	1 839 341	5 637 719	1 751 880
Clients, effets à recevoir	9 793 336	14 444	9 778 892	9 434 210	14 444	9 419 766	359 126
Clients douteux, chèques et traites impayés	40 253 973	22 874 123	17 379 850	33 205 342	19 908 248	13 297 094	7 048 631
Total	203 264 530	54 700 568	148 563 962	178 565 653	41 587 622	136 978 031	24 698 877

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016			2015			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	62 063 893	9 993 791	52 070 102	47 050 630	9 920 392	37 130 238	15 013 263
SGBIA	4 107 178	1 798 412	2 308 766	2 915 554	1 723 686	1 191 868	1 191 624
STBG	9 692 745	3 661 450	6 031 295	8 854 314	3 455 512	5 398 802	838 431
SBT	7 974 930	1 938 567	6 036 363	7 296 246	1 889 518	5 406 728	678 684
SEABG	23 334 290	4 576 655	18 757 635	42 059 793	4 576 655	37 483 138	-18 725 503
STBN	13 445 270	728 502	12 716 768	8 212 167	647 216	7 564 951	5 233 103
STBO	1 995 585	1 483 385	512 200	1 928 504	1 385 449	543 055	67 081
SNB	2 390 383	118 668	2 271 715	921 063	118 668	802 395	1 469 320
SOTEV	5 705 341	855 509	4 849 832	4 510 909	817 824	3 693 085	1 194 432
SDB	1 867 429	404 304	1 463 125	1 396 549	205 245	1 191 304	470 880
PREFORME	1 401 520	370 928	1 030 592	1 093 566	370 928	722 638	307 954
SIT	23 553		23 553	48 564		48 564	-25 011
SOSTEM	24 658 103	7 445 289	17 212 814	23 176 682	7 279 678	15 897 004	1 481 421
SLD	17 654 033	14 008 699	3 645 334	21 365 677	7 843 220	13 522 457	-3 711 644
SOTUCOLAIT	1 364 171	12 272	1 351 899	554 394	12 272	542 122	809 777
SFBT DIS	496 933		496 933	3 823 954		3 823 954	-3 327 021
STDM	7 867		7 867	50 172		50 172	-42 305
SMVDA RAOUDHA	697 781	198 096	499 685	416 553	198 096	218 457	281 228
ERRAFAHA	2 555 829	1 276 312	1 279 517	2 569 346	1 109 676	1 459 670	-13 517
SOCOLAIT	274 257	33 587	240 670	321 016	33 587	287 429	-46 759
STD	21 416 020	5 658 723	15 757 297				21 416 020
STEM	137 419	137 419	0				137 419
Total	203 264 530	54 700 568	148 563 962	178 565 653	41 587 622	136 978 031	24 698 877

L'augmentation de la valeur brute des clients et comptes rattachés de 24 698 877DT provient principalement de la STD.

L'augmentation de la provision de 13 112 946 DT en 2016, provient principalement de la SLD pour 6 165 479DT et de la STD pour 5 658 723DT (société intégrée au périmètre en 2016).

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 4 357 054 DT, à savoir:

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Fournisseurs débiteurs	13 130 168	14 294 506	-1 164 338
Personnel et comptes rattachés	2 450 224	2 525 211	-74 987
Etat et collectivités publiques	20 776 728	16 305 653	4 471 075
Comptes de régularisations	15 549 159	14 423 855	1 125 304
Total	51 906 279	47 549 225	4 357 054

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	10 434 629	10 086 623	348 006
SGBIA	1 684 504	2 606 875	-922 371
STBG	2 504 198	1 793 940	710 258
SBT	682 122	1 491 470	-809 348
SEABG	16 277 019	8 352 455	7 924 564
STBN	132 688	273 770	-141 082
STBO	144 762	335 499	-190 737
SNB	485 418	476 160	9 258
SOTEV	935 441	1 024 340	-88 899
SDB	149 938	248 076	-98 138
PREFORME	3 117 060	4 415 462	-1 298 402
SIT	399 511	350 047	49 464
SOSTEM	7 653 094	8 654 273	-1 001 179
SLD	1 926 303	2 006 314	-80 011
SOTUCOLAIT	546 107	517 281	28 826
SFBT DIS	200 950	119 167	81 783
STDM	359 989	562 071	-202 082
STPP		316 974	-316 974
SPDIT	1 704 681	1 496 416	208 265
SMVDA RAOUDHA	803 887	1 221 873	-417 986
ERRAFAHA	76 376	80 307	-3 931
SINDT	26 069	648 479	-622 410
SOCOLAIT	200 174	292 899	-92 725
CFDB	73 040	178 454	-105 414
STD	927 965		927 965
STEM	460 354		460 354
Total	51 906 279	47 549 225	4 357 054

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 6 724 310 DT et ce, en passant de 64 005 005 DT en 2015 à 70 729 315 DT en 2016, à savoir:

	2016			2015			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	32 370 793	5 671 700	26 699 093	32 370 793	5 296 340	27 074 453	0
Valeurs mobilières de	38 358 522		38 358 522	31 634 212		31 634 212	6 724 310
Total	70 729 315	5 671 700	65 057 615	64 005 005	5 296 340	58 708 665	6 724 310

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016			2015			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	3 653 231	125 125	3 528 106	3 653 231	125 125	3 528 106	0
SGBIA	451 933	55 000	396 933	451 933	55 000	396 933	0
STBG	4 910 000		4 910 000	410 000		410 000	4 500 000
SBT	2 555 083		2 555 083	1 000 503		1 000 503	1 554 580
SEABG	6 097 144	1 136 000	4 961 144	15 991 198	1 245 000	14 746 198	-9 894 054
STBN	370 896	75 000	295 896	370 896	75 000	295 896	0
STBO	1 472 096	145 000	1 327 096	472 096	145 000	327 096	1 000 000
SOTEV	6 980		6 980	6 980		6 980	0
PREFORME	3 500 000		3 500 000				3 500 000
SOSTEM	12 000 000		12 000 000				12 000 000
STDM	4 000 000		4 000 000	2 500 000		2 500 000	1 500 000
STPP	0		0	9 000 000		9 000 000	-9 000 000
SPDIT	30 418 010	4 135 575	26 282 435	27 802 199	3 651 215	24 150 984	2 615 811
SINDT	900 000		900 000	300 000		300 000	600 000

CFDB	393 942		393 942	2 045 969		2 045 969	-1 652 027
Total	70 729 315	5 671 700	65 057 615	64 005 005	5 296 340	58 708 665	6 724 310

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2016 une augmentation de 8 224 630DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Disponibilités	131 806 036	125 134 649	6 671 387
Valeurs à l'encaissement	15 666 176	14 112 933	1 553 243
Total	147 472 212	139 247 582	8 224 630

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	89 558 938	62 366 259	27 192 679
SGBIA	643 219	544 263	98 956
STBG	2 400 219	1 829 269	570 950
SBT	2 533 838	426 104	2 107 734
SEABG	12 685 336	37 455 701	-24 770 365
STBN	7 402 470	7 995 210	-592 740
STBO	550 195	301 916	248 279
SNB	20 354	59 894	-39 540
SOTEV	4 481 554	5 554 711	-1 073 157
SDB	1 353 505	1 787 533	-434 028
PREFORME	2 211 833	468 315	1 743 518
SIT	551	16 226	-15 675
SOSTEM	8 778 627	6 673 542	2 105 085
SLD	1 290 111	1 132 346	157 765
SOTUCOLAIT	4 640	492 867	-488 227
SFBT DIS	491 091	6 734 279	-6 243 188
STDM	864 200	541 159	323 041
STPP	0	127 200	-127 200
SPDIT	56 042	73 766	-17 724
SMVDA RAOUDHA	37 928	1 722 021	-1 684 093
ERRAFAHA	2 344 175	2 581 625	-237 450
SINDT	34 320	41 606	-7 286
SOCOLAIT	413 083	257 390	155 693
CFDB	2 015 687	64 380	1 951 307
STD	6 991 455		6 991 455
STEM	308 841		308 841
Total	147 472 212	139 247 582	8 224 630

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 59 002 035 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	648 731 263	574 168 901	74 562 362
Dividendes versés	-166 901 618	-137 265 611	-29 636 006
Distributions reçues	89 006 640	69 057 520	19 949 120
Résultat de l'exercice-part du Groupe	136 892 998	148 902 069	-12 009 071
Autres variations	4 015	-6 131 616	6 135 631
Capitaux propres à la fin de l'exercice	707 733 298	648 731 263	59 002 035

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une diminution de 3 121 569 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	50 753 988	49 399 164	1 354 824
Dividendes versés	-9 984 627	-10 290 412	305 785

Distributions reçues	4 252 539	3 354 277	898 262
Intérêts minoritaires dans le résultat	5 846 996	8 885 351	-3 038 355
Autres variations	-3 236 477	-594 392	-2 642 085
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	47 632 419	50 753 988	-3 121 569

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 3 119 446 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 663 533	10 865 332	-3 201 799
Emprunts leasing	320 498	238 145	82 353
Total	7 984 031	11 103 477	-3 119 446

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 016	2015	Variations
STBG	3 255 274	4 025 760	-770 486
SBT	3 319 307	4 654 829	-1 335 522
SNB	7 450		7 450
SOSTEM	1 402 000	2 422 888	-1 020 888
Total	7 984 031	11 103 477	-3 119 446

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 14 640 056 DT et ce, en passant de 90 576 337 DT en 2015 à 105 216 393 DT en 2016 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	47 646 577	43 835 792	3 810 785
SGBIA	7 386 907	6 101 101	1 285 806
STBG	4 080 322	3 991 915	88 407
S B T	7 378 310	6 930 828	447 482
SEABG	2 004 415	1 633 056	371 359
STBN	3 819 913	3 596 528	223 385
STBO	2 600 856	2 550 979	49 877
SNB	3 579 127	3 338 183	240 944
SOTEV	3 598 143	3 306 410	291 733
SDB	1 673 512	1 465 776	207 736
SOSTEM	13 340 116	11 148 060	2 192 056
SLD	2 406 949	2 444 463	-37 514
ERRAFAHA	272 303	233 246	39 057
STD	5 428 943		5 428 943
Total	105 216 393	90 576 337	14 640 056

3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	9 067 456	7 315 518	1 751 938
SGBIA	3 283 394	1 745 819	1 537 575
STBG	1 209 504	767 006	442 498
SBT	132 542	138 121	-5 579
SEABG	3 712 946	3 692 946	20 000
STBN	170 866	53 126	117 740
STBO	336 225	196 580	139 645
SNB	1 228 818	1 523 000	-294 182
SOTEV	22 375		22 375
SDB	6 690	6 690	0
PREFORME	300 000	300 000	0

SOSTEM	3 690 266	2 710 070	980 196
SPDIT	499 912	389 912	110 000
SMVDA RAOUDHA	167 995	122 513	45 482
ERRAFAHA	128 447	128 447	0
Total	23 957 436	19 089 748	4 867 688

L'augmentation enregistrée de 4 867 688 DT provient principalement de la SFBT, SGBIA et SOSTEM.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une diminution de 11 623 789 DT et ce, en passant de 147 363 746 DT en 2015 à 135 739 957 DT en 2016, à savoir :

	2016	2015	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	48 594 919	39 602 344	8 992 575
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	14 578 874	13 649 825	929 049
Fournisseurs, effets à payer	67 677 244	89 580 175	-21 902 931
Fournisseurs, factures non parvenues	4 888 920	4 531 402	357 518
Total	135 739 957	147 363 746	-11 623 789

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	32 451 637	36 761 100	-4 309 463
SGBIA	3 946 631	6 362 698	-2 416 067
STBG	9 800 121	5 988 592	3 811 529
SBT	11 913 247	7 881 472	4 031 775
SEABG	18 956 032	27 488 227	-8 532 195
STBN	17 309 606	17 680 297	-370 691
STBO	1 433 347	2 779 095	-1 345 748
SNB	4 157 913	4 246 368	-88 455
SOTEV	7 178 311	5 839 925	1 338 386
SDB	112 002	103 228	8 774
PREFORME	373 217	325 878	47 339
SIT	47 229	-4 594	51 823
SOSTEM	17 223 474	17 237 641	-14 167
SLD	3 657 222	2 107 843	1 549 379
SOTUCOLAIT	1 502 911	1 100 950	401 961
SFBT DIS	-4 215	4 727 424	-4 731 639
STDM	394 118	137 006	257 112
SPDIT	-62 293	-29 663	-32 630
SMVDA RAOUDHA	3 483 593	4 094 214	-610 621
ERRAFAHA	971 308	2 225 659	-1 254 351
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	155 593	306 612	-151 019
STD	685 969		685 969
STEM	49 210		49 210
Total	135 739 957	147 363 746	-11 623 789

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation de 20 409 855 DT et ce en passant de 79 342 193 DT en 2015 à 99 752 048 DT en 2016, à savoir:

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Clients créditeurs	2 604 037	2 000 773	603 264
Personnel et comptes rattachés	2 937 490	2 809 841	127 649
Etat et collectivités publiques	63 352 347	48 269 139	15 083 208
Comptes de régularisation	30 858 174	26 262 440	4 595 734
Total	99 752 048	79 342 193	20 409 855

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts et concours bancaires ont enregistré une augmentation de 2 945 258 DT et ce, en passant de 54 677 657 DT en 2015 à 57 622 915 DT en 2016, à savoir :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Emprunts et autres dettes financières	22 634 974	19 863 037	2 771 937
Dettes billets de trésorerie	8 125 000	13 125 000	-5 000 000
Concours bancaires	26 862 941	21 689 620	5 173 321
Total	57 622 915	54 677 657	2 945 258

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	55 879	1 681 725	-1 625 846
SGBIA	18 997 475	22 282 957	-3 285 482
STBG	6 069 215	7 560 685	-1 491 470
SBT	3 203 957	5 779 027	-2 575 070
SEABG	187 486	921 069	-733 583
STBN	7 499 901	6 518 845	981 056
STBO	7 129 587	5 790 031	1 339 556
SNB	393 725	202 000	191 725
PREFORME	5 400 000	0	5 400 000
SIT	427 680	658 793	-231 113
SOSTEM	5 206 344	1 833 375	3 372 969
SLD	0	44 162	-44 162
SOTUCOLAIT	2 017	0	2 017
SFBT DIS	393 205	214	392 991
SMVDA RAOUDHA	2 656 361	1 404 748	1 251 613
ERRAFAHA	25	26	-1
STEM	58	0	58
Total	57 622 915	54 677 657	2 945 258

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2016 de 47 199 223 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Ventes BIÈRE (*)	312 810 512	306 460 168	6 350 344
Ventes BG	350 036 566	344 389 560	5 647 006
Ventes LAIT	36 574 979	22 798 009	13 776 970
Ventes EAU	149 243 527	137 892 924	11 350 603
Ventes JUS	9 907 885	4 416 675	5 491 210
Autres (*)	55 182 008	50 598 918	4 583 090
Total	913 755 477	866 556 254	47 199 223

(*) Pour le besoin de la comparaison, les revenus de l'exercice 2015 ont été retraités en proforma.

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	452 140 885	187 858 581	264 282 304
SGBIA	45 476 441	41 413 863	4 062 578
STBG	47 860 222	42 823 155	5 037 067
SBT	44 063 761	34 249 705	9 814 056
SEABG	10 386 094	262 336 223	-251 950 129
STBN	22 500 206	24 475 425	-1 975 219
STBO	19 705 333	22 736 978	-3 031 645
SNB	275 383	322 920	-47 537
SOTEV	21 094 887	14 143 949	6 950 938
SDB	21 905 541	18 151 959	3 753 582
PREFORME	4 713 336	3 563 178	1 150 158
SIT	4 668	29 004	-24 336
SOSTEM	132 259 398	121 613 414	10 645 984
SLD	2 302 558	1 812 424	490 134
SOTUCOLAIT	10 751 983	11 198 142	-446 159
SFBT DIS	0	35 992 371	-35 992 371
STD	33 141	383 594	-350 453
SMVDA RAOUDHA	3 174 629	3 960 711	-786 082
ERRAFAHA	31 874 958	32 519 690	-644 732
SOCOLAIT	4 633 152	6 970 968	-2 337 816
STD	38 598 901		38 598 901
Total	913 755 477	866 556 254	47 199 223

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 1 719 401 DT et ce, en passant de 5 376 761 DT en 2015 à 7 096 162 DT en 2016, à savoir :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Quote part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	733 033	729 974	3 059
Subventions d'exploitation	5 298 081	3 306 953	1 991 128
Autres produits d'exploitation	1 065 048	1 339 834	-274 786
Total	7 096 162	5 376 761	1 719 401

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 12 756 322 DT et ce en passant de 460 353 817 DT en 2015 à 473 110 139 DT en 2016, à savoir:

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	133 761 927	132 760 615	1 001 312
SGBIA	55 270 176	48 367 532	6 902 644
STBG	21 197 073	19 835 110	1 361 963
SBT	11 583 061	10 240 496	1 342 565
SEABG	110 590 194	111 342 987	-752 793
STBN	4 028 970	3 613 636	415 334
STBO	7 680 796	10 695 843	-3 015 047
SNB	15 545 691	13 971 482	1 574 209
SOTEV	285 711	-137 529	423 240
SDB	337 999	497 339	-159 340
PREFORME	18 708 390	19 466 245	-757 855
SIT	554 661	453 006	101 655
SOSTEM	61 384 911	59 827 972	1 556 939
SLD *	963 595	1 350 337	-386 742
SOTUCOLAIT	10 999 940	11 037 234	-37 294
SFBT DIS	14 831	70 625	-55 794
STD	2 285 562	2 086 566	198 996
SMVDA RAOUDHA	2 458 702	3 121 405	-662 703
ERRAFAHA	1 061 951	5 136 539	-4 074 588
SOCOLAIT	4 528 626	6 616 377	-2 087 751

STD	9 867 372		9 867 372
Total	473 110 139	460 353 817	12 756 322

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 9 858 576 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Appointements et compléments d'appointements	91 278 662	82 767 251	8 511 411
Charges sociales *	17 181 922	16 194 725	987 197
Autres charges de personnel	1 117 663	757 695	359 968
Total	109 578 247	99 719 671	9 858 576

(*)Pour une meilleure lecture des états financiers consolidés de 2015, la taxe parafiscale FOPROLOS a été reclassée de la rubrique

« Charges de personnel » à la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	31 851 364	28 968 333	2 643 733
SGBIA	8 685 104	9 213 815	-528 711
STBG	7 171 255	6 936 525	234 730
SBT	5 241 905	4 849 581	392 324
SEABG	4 255 154	4 086 141	169 013
STBN	2 720 836	2 350 370	370 466
STBO	2 963 422	2 993 601	-30 179
SNB	4 633 457	4 430 630	202 827
SOTEV	1 296 605	1 234 964	61 641
SDB	1 061 010	1 121 892	-60 882
PREFORME	1 988 923	1 827 979	160 944
SIT	1 046 081	893 293	152 788
SOSTEM	25 531 327	22 946 586	2 584 741
SLD	105 517	24 393	81 124
SOTUCOLAIT	396 100	349 378	46 722
SFBT DIST	1 013 204	979 023	34 181
STDM	3 750 170	2 661 554	1 088 616
STPP	0	7 050	-7 050
SPDIT	327 977	273 734	54 243
SMVDA RAOUDHA	2 363 984	2 219 988	143 996
ERRAFAHA	1 100 728	1 056 754	43 974
SINDT	37 129	37 129	0
SOCOLAIT	148 634	166 542	-17 908
CFDB	90 200	90 416	-216
STD	1 798 161		1 798 161
Total	109 578 247	99 719 671	9 858 576

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2016 de 9 566 589 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 024 251	859 638	164 613
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	53 037 219	51 185 622	1 851 597
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	2 306 605	2 899 025	-592 420
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	4 458 810	3 497 521	961 289
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	9 077 162	2 436 035	6 641 127
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	1 408 611	868 228	540 383
Total	71 312 658	61 746 069	9 566 589

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 016	2 015	Variations
SFBT	19 038 363	17 817 827	1 220 536
SGBIA	6 825 512	6 102 104	723 408
STBG	3 296 758	3 226 627	70 131
SBT	2 638 183	2 763 233	-125 050
SEABG	3 560 364	4 773 988	-1 213 624
STBN	1 023 261	652 682	370 579
STBO	1 726 849	1 462 773	264 076
SNB	1 854 328	2 105 734	-251 406
SOTEV	283 098	161 868	121 230
SDB	305 502	132 764	172 738
PREFORME	1 263 756	1 006 169	257 587
SIT	62 263	61 838	425
SOSTEM	15 969 352	14 104 934	1 864 418
SLD	8 146 736	3 390 519	4 756 217
SOTUCOLAIT	100 186	84 695	15 491
SFBT DIS	26 962	20 744	6 218
STDM	1 662 092	1 757 083	-94 991
STPP	0	13 444	-13 444
SPDIT	128 926	276 530	-147 604
SMVDA RAOUDHA	1 686 390	1 463 206	223 184
ERRAFAHA	322 442	309 652	12 790
SOCOLAIT	75 227	57 655	17 572
STD	1 304 106		1 304 106
STEM	12 002		12 002
Total	71 312 658	61 746 069	9 566 589

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 1 527 403 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Entretiens et réparations	8 949 912	8 129 444	820 468
Primes d'assurances	5 385 183	4 768 174	617 009
Autres services extérieurs	4 535 668	4 761 441	-225 773
Personnel extérieur à l'entreprise	1 911 146	1 668 864	242 282
Publicité, publications et relations publiques	17 750 516	15 837 236	1 913 280
Frais de transport	13 544 770	11 999 710	1 545 060
Frais postaux et de télécommunications	1 180 602	1 063 443	117 159
Commissions et services bancaires	968 047	635 016	333 031
Autres charges extérieurs	24 532 314	31 701 125	-7 168 811
Impôts et taxes	6 093 538	5 814 646	278 892
Total	84 851 696	86 379 099	-1 527 403

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	28 567 157	23 199 733	5 367 424
SGBIA	3 630 016	4 226 992	-596 976
STBG	2 772 923	2 091 292	681 631
SBT	3 359 087	2 650 126	708 961
SEABG	7 468 255	7 534 354	-66 099
STBN	1 201 175	4 206 948	-3 005 773
STBO	634 575	601 060	33 515
SNB	1 687 444	1 663 538	23 906
SOTEV	842 375	680 425	161 950
SDB	804 164	701 950	102 214
PREFORME	1 729 361	1 666 769	62 592
SIT	237 495	200 206	37 289
SOSTEM	14 123 932	15 802 828	-1 678 896
SLD	307 297	444 049	-136 752
SOTUCOLAIT	359 045	272 457	86 588
SFBT DIS	152 118	10 110 531	-9 958 413
STDM	1 322 782	1 286 506	36 276
STPP	0	91 340	-91 340
SPDIT	258 628	235 215	23 413
SMVDA RAOUDHA	805 521	764 763	40 758
ERRAFAHA	7 887 386	7 619 405	267 981
SINDT	21 392	24 484	-3 092
SOCOLAIT	256 439	294 865	-38 426
CFDB	10 923	9 263	1 660
STD	6 395 212		6 395 212
STEM	16 994		16 994
Total	84 851 696	86 379 099	-1 527 403

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	100 993 119	71 538 993	29 454 126
SGBIA	10 665 353	5 995 848	4 669 505
STBG	2 680 658	1 543 457	1 137 201
SBT	3 722 720	1 225 795	2 496 925
SEABG	49 422 784	71 670 474	-22 247 690
STBN	-1 492 294	-1 906 956	414 662
STBO	178 176	676 263	-498 087
SNB	1 157 370	1 182 055	-24 685
SOTEV	348 831	-6 426	355 257
SDB	69 437	173 295	-103 858
PREFORME	3 288 617	207 497	3 081 120
SIT	45 231	70 324	-25 093
SOSTEM	22 487 615	17 386 530	5 101 085
SLD	-2 313 088	1 624 294	-3 937 382
SOTUCOLAIT	111 733	429 460	-317 727
SFBT DIS	239 618	272 680	-33 062
STDM	376 063	-286 376	662 439
STPP	0	-127 159	127 159
SPDIT	-759 176	-828 954	69 778
SMVDA RAOUDHA	-1 305 921	181 293	-1 487 214
ERRAFAHA	49 677	17 063	32 614
SOCOLAIT	64 125	-61 613	125 738
SINDT	-58 521	430 147	-488 668
CFDB	-101 123	-99 679	-1 444

STD	- 4 432 464		-4 432 464
STEM	260 834		260 834
Total	185 699 374	171 308 305	14 391 069

La progression pour 14 391 069 DT est la résultante essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT, SGBIA et de la SOSTEM et de la baisse des résultats de la SEABG, de la SLD et de la SMVDA RAOUDHA.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 1 009 535 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Charges d'intérêts	2 828 144	3 323 698	-495 554
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	1 213 766	1 259 398	-45 632
Pertes de change	5 685 906	4 101 634	1 584 272
Gains de change	-2 403 176	-1 716 259	-686 917
Autres charges financières	3 310 848	2 657 482	653 366
Total	10 635 488	9 625 953	1 009 535

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 016	2 015	Variations
SFBT	2 180 507	2 063 876	116 631
SGBIA	2 480 838	2 104 184	376 654
STBG	929 256	835 795	93 461
SBT	667 362	586 091	81 271
SEABG	466 123	208 277	257 846
STBN	311 077	420 723	-109 646
STBO	464 691	377 887	86 804
SNB	58 262	86 397	-28 135
SOTEV	30 589	65 318	-34 729
PREFORME	564 751	309 543	255 208
SIT	33 243	37 390	-4 147
SOSTEM	947 115	799 298	147 817
SLD	95 761	8 774	86 987
SFBT DIS	21 285	6 604	14 681
STDM	0	2	-2
STPP	0	17 753	-17 753
SPDIT	1 212 658	1 162 093	50 565
SMVDA RAOUDHA	162 943	504 639	-341 696
ERRAFAHA	83	31 309	-31 226
SOCOLAIT	104	0	104
CFDB	6 190	0	6 190
STD	2 622	0	2 622
STEM	28	0	28
Total	10 635 488	9 625 953	1 009 535

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont diminué de 15 884 706 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2016	2015	Variations
Dividendes & jetons de présence	3 291 754	2 738 024	553 730
Revenus des placements et autres créances	2 378 926	3 076 115	-697 189
Autres produits financiers	1 756 322	643 059	1 113 263
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		16 854 510	-16 854 510
Total	7 427 002	23 311 708	-15 884 706

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2016	2015	Variations
SFBT	1 141 456	895 850	245 606
SGBIA	140 015	57 489	82 526
STBG	108 376	8 102	100 274
SBT	638 159	103 575	534 584
SEABG	1 440 303	1 822 158	-381 855
STBN	70 866	199 674	-128 808
STBO	67 357	49 171	18 186
SNB	2 374	2 334	40
SOTEV	160 916	126 384	34 532
SDB	74 858	64 227	10 631
PREFORME	27 446	13 872	13 574
SOSTEM	495 064	861 556	-366 492
SOTUCOLAIT	3 000	7 632	-4 632
SFBT DIS	39 262	0	39 262
STDM	187 286	63 771	123 515
STPP	0	16 930 746	-16 930 746
SPDIT	2 647 077	1 885 286	761 791
SMVDA RAOUDHA	7 117	19 025	-11 908
ERRAFAHA	44 085	106 794	-62 709
SINDT	37 069	29 040	8 029
SOCOLAIT	7 701	11 336	-3 635
CFDB	29 214	53 686	-24 472
STD	58 001		58 001
Total	7 427 002	23 311 708	-15 884 706

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont diminué en 2016 de 27 560 DT et se détaillent comme suit :

	2016	2015	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 742 615	2 548 226	-805 611
Profits sur cession d'immobilisations	1 829 711	1 056 521	773 190
Autres gains ordinaires	59 560	54 699	4 861
Total	3 631 886	3 659 446	-27 560

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2016 de 602 863 DT et se détaillent comme suit :

	2016	2015	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 126 406	722 391	404 015
Pertes sur cession d'immobilisations	409 103	210 255	198 848
Total	1 535 509	932 646	602 863

3.30 Impôts sur les sociétés

DESIGNATIONS	2016	2015
Impôts courants	-29 305 278	-31 213 176
Impôts différés	-35 186	1 042 086
Total	-29 340 464	-30 171 090

3.31 Contribution conjoncturelle :

SOCIETES	2016
SFBT	6 183 403
SGBIA	562 866
STBG	28 283
SEABG	3 443 553
STBN	1 000
STBO	4 014
SNB	56 253
SOTEV	32 392
SDB	15 495
PREFORME	129 257
SIT	2 677
SOSTEM	2 027 374
SLD	1 000
SOTUCOLAIT	1 000
SFBT DIST	20 534
STDM	52 140
SPDIT	55 042
SMVDA RAOUDHA	500
ERRAFAHA	20 919
SINDT	251
SOCOLAIT	14 479
CFDB	1 000
STD	1 000
STEM	19 560
Total	<u>12 673 992</u>

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITES	PAYS D ENREGISTREMENT
S F B T	100%	100%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET JUS	TUNISIE
SGBIA	99,99%	95,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
SBT	56,93%	50,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SPDIT	81,58%	80,99%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBN	99,98%	96,77%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,07%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SNB	59,99%	55,66%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
CFDB	100 %	100%	IG	SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
SLD	98,14%	84,09%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET DE LAIT	TUNISIE
SMVDA RAOUDHA	73,75%	71,09%	IG	ELEVAGE ET PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SINDT	50%	41,83%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,36%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
ERRAFAHA	100%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SOCOLAIT	100%	89,98%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
FEP	40,00%	38,24%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,87%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU	TUNISIE
STDM	100%	92,07%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
STD	100%	93,84%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT (EAU, JUS, LAIT ET	TUNISIE
STEM	99,91%	99,88%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION EAUX	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2016	% de contrôle 2015	Variations	% d'intérêt 2016	% d'intérêt 2015	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2015	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2015
SFBT	100%	100%	0,00%	100%	100%	0,00%	59 699 413	0
SGBIA	99.99%	99.99%	0,01%	95.47%	96,36%	-0,89%	2 300 406	-20 406
STBG	56.26%	54.86%	1,40%	56.26%	54,66%	1,60%	539 977	8 634
SBT	56.93%	56,93%	0,00%	50.47%	50,46%	0,01%	736 035	107
SEABG	95.77%	95,77%	0,00%	89.98%	89,97%	0,01%	52 367 830	4 736
STBN	99.98%	99,98%	0,00%	96.77%	96,76%	0,01%	-1 595 413	-88
STBO	99.99%	99,99%	0,00%	97.07%	96,73%	0,34%	251 414	843
SNB	59.99%	59,99%	0,00%	55.66%	55,66%	0,00%	458 537	0
SOTEV	98.88%	98,88%	0,00%	94.38%	94,22%	0,16%	-16 786	-27
SDB	50%	50,00%	0,00%	44.99%	44,99%	0,00%	75 852	0
PREFORME	99.96%	99,96%	0,00%	95.61%	95,61%	0,00%	-1 006 641	0
FEP	40%	40,00%	0,00%	38.24%	38,24%	0,00%		
SIT	99.80%	99,80%	0,00%	93.36%	93,26%	0,10%	25 022	26
SOSTEM	99.98%	99,97%	0,01%	99.98%	99,25%	0,73%	17 459 236	126 951
SLD	98.14%	92.08%	6,06%	84.09%	79,26%	4,83%	540 140	26 068
SOTUCOLAIT	100%	100%	0,00%	94.99%	94,99%	0,00%	402 347	0
SFBT DIS.	99.99%	99,99%	0,00%	89.87%	89,63%	0,24%	177 952	428
SPDIT	81.58%	81,58%	0,00%	80.99%	80,97%	0,02%	1 064 305	195
SMVDA RAUDHA	73.75%	73,75%	0,00%	71.09%	71,09%	0,00%	-968 518	0
ERRAFAHA	100%	100%	0,00%	99.90%	99,90%	0,00%	71 276	0
SINDT	50%	50%	0,00%	41.83%	41,82%	0,01%	-12 324	-2
SOCOLAIT	100%	100%	0,00%	89.98%	89,97%	0,01%	375 247	34
CFDB	100%	98,54%	1,46%	100%	98,54%	1,46%	4 937	72
STDM	100%	100,00%	0,00%	92.06%	92,06%	0,01%	-14 336	-1
STD	100%		100%	93.84%		93,84%		
STEM	99.91%		99,91%	99.88%		99,88%		

Effet du changement du périmètre en 2016 sur le résultat consolidé 2015 :

147 570

GROUPE DE LA SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2016

Tunis, le 10 Mars 2017

**Messieurs les actionnaires du Groupe de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 755.366 mille dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 142.740 mille dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du

jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du groupe.

Cabinet Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

**Société Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI